# Ed . 3b – Copies des lettres du 322 février au 19 août 1699

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 22 février 1698 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin Vol. 51 p.... Inventaire. Tronchin s'est persuadé que le tractatus d'Ostervald est plus un livre de moralele que de théologie spéculative. Bien malin qui y verra autre chose, à moins d'être ainmé de quelque mauvais dessein. Pour l'instant il n'y a n'a rien à craindre. - Tronchin re commande très fortement un étudiant Vial, le fils d'un célèbre avocat de Grenoble.

Son père souhaite qu'il reçoive vocation à Neuchâtel (Une recommandation déjà donnée, répétée ici, on ne sait pourquoi).

Monsieur et très honoré frère,

Tout ce que vous me proposés pour vos ouvrages me donnera toujours du plaisir. Je prendroi à honneur toutes les fois que vous me demanderés mes avis. Je connois vostre mérite et vostre vertu. Plus vous me donnerés d'occasions de vous servir, plus je vous auroi d'obligation. Il est vrai que j'ay reconnu dans vostre ouvrage que vous ne donniés, pas toujours dans les pensées et les explications communes de nos docteurs. Mais je ne crois pas que l'on pust vous en inquiéter. Tant parce que je croyois qu'on estoit libre dans vostre ville pour les sentimens de l'étendue de la grâce de Dieu et de Jésus Christ, telle que nous la voyons avec Farel et Calvin, pare qu'un livre de morale n'est pas de la mesme nature qu'une théologie spéculative ; joint que je me persuadoi que vous estiés trop considéré pour avoir à craindre ceux qui sont rigides. A vous dire ma pensée, je crois qu'il faudroit estre malin, et avoir dessein de vous nuire, pour relever ce que vous dites, selon le plan que j'ay veu. Quand vous aurés achevé vostre ouvrage tel que vous le concevés, on verra s'il y a quelque péril.

Je prens au reste la liberté de vous recommander Mr. Vial proposan de Grenoble, qui voudrait recevoir à Neufchastel la vocation au ministère. Je laisse à vostre examen sa capacité. Il y va à l'insistance de son père, il veut absolument qu'il se fasse recevoir. Il est fils d'un avocat et d'un des plus célèbres avocats. Si vous le jugés capable, vous m'obligeriés fort de l'assister de vos conseils et de lui rendre vos bons offices. Il est fort honneste homme et de bonnes moeurs.

Je vous souhaite en particulier une parfaite prospérité et suis inviolablement de tout mon cœur très honoré frère,

Vostre très humble et très obéissant serviteur Signé : Tronchin

puisse

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.49 <u>Inventaire</u>: Ostervald demande à Tronchin de lire quelques pages rédigées à Neuchâtel à la va-vite. Elles doivent s'imprimer pour défendre Ostervald de l'accusation d'hétérodoxie. Un soupçon qui circulerait à Genève. En 1698 déjà, donc avant la publication des *Sources de la Corruption* (1699) et le *Catéchisme* (décembre 1702). Ce texte n'en a pas été conservé.

Monsieur et très honoré Père,

Je n'aurois jamais osé vous fatiguer de la lecture des papiers que Mr. Jallabert vous remettra, si vous ne m'en donniés la liberté, dans la dernière lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire. Mais puisque vostre bonté pour moy va si loin, je profite des offres que vous me faites. Je vous demande deux grâces. L'une, de voir si ces réflexions valent la peine d'estre publiées. L'autre, de me dire s'il n'y a rien qui put me faire du tort. J'ay su depuis quelques tems avec certitude, et je m'en doutois déjà, que j'estois suspect d'étérodoxie dans vostre ville. Des soupcons de cette nature ne me mettent pas en peine, puisque j'ay ma conscience nette. Cependant je serois fasché de donner prise, dans un tems et dans des circonstances où les simples soupçons servent de preuves pour condamner les gens. Mr. Chaillet, qui a examiné mon ouvrage, ne croit point qu'il y ait rien à craindre. Et mesme, l'ayant communiqué aus Professeurs de Zurich, qui sont MM. Volph et Hottinger, et à d'autres ministres, ils n'y ont rien trouvé à redire. J'ay cru devoir envoyer mon projet en ce païs-là, où je pensois que ce fut une hérésie d'estre universaliste. Je suis fasché, Monsieur, de ce qu'il m'a été impossible de revoir ces papiers avant que de les envoyer. Mais celui qui les a copiés, les a gardés plus que je ne croyois. Pour le stile et pour l'ordre, je les reverroi lorsqu'il s'agira de les envoyer à l'imprimeur.

Quoy que je sois convaincu, Monsieur, de vostre bonté pour moy, je vous demande très humblement pardon de la peine que je vous cause. Je suis toujours avec un très profond respect,

Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur signé: J. F. Ostervald.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 23 novembre 1698
Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.48

Inventaire: Tronchin est heureux de voir son opinion reçue dans une affaire qui se juge à Neuchâtel. - Abandon à Genève du serment d'obédience à la Formula Consensus. Les raisons. (Genève ne s'en défera officiellement qu'en 1725). - Berne a défendu l'introduction dans ses Estats de livres hétérodoxes [d'inspiration arminienne et socinienne]. Genève ne suivra pas cet exemple. Ses raisons. - Salutations à Ms. Perrot, Sandoz et Choupart, (et en P. S. à Mr. Prince). Le Parlement de Paris aurait cassé un jugement, concernant la Principauté de Neuchâtel, qui porte tort à Mme de Ne-

mours, mais favorise les ambitions du Prince de Conty.- Détails du jugement prononcé à Neuchâtel, contre le sieur Galattin et ses complices.

Monsieur et très honoré frère,

J'ay bien de la satisfaction de sçavoir que mes sentimens sur le cas dont on plaide parmi vous, ne vous ont pas déplus, et qu'ils ont estés approuvés par celui à qui vous les avés communiqués. Je vous prie d'estre assuré qu'en toute occasion je me feroi un véritable plaisir de vous agréer, et de vous dire mes pensées. La considération de vostre mérite me fait prendre avec joye ce qui me causeroit de la peine quand il me faudroit escrire à d'autres.

Je ne suis pas surpris qu'on ait imposé le serment au mari. C'est un procédé qu'on tient presque partout envers les criminels qu'on oblige par serment à dire la vérité sur ce dont il seront enquis. Mais icy on a aboli cette coutume, à cause de la faiblesse humaine. Car de cent criminels qui jurent, il y en a 98 qui se parjuroyent pour sauver leur vie. Il suffiroit de confirmer le mariage, veu le long espace du silence, et l'humeur de la femme. Je seroi bien aise de sçavoir les suites de l'appel qu'on a émis, et la sentence définitive. Pour la femme, ce sera renverser toutes les loix que de lui déférer le serment, parce que c'est elle qui accuse et qui se plaint.

Personne ne sçaura qui m'a écrit ce qui se passe à Berne. Nous n'avons rien fait ici à l'égard des livres dont ils veulent interdire l'entrée dans leurs Estats. Nous ne croyons pas que nous devons en user de mesme. C'est entretenir l'ignorance dans un pays, et se défier de la bonté de sa doctrine, que d'empescher de lire les livres des autres sectes. La seule chose qui nous paraisse réprimandable, c'est que chacun qui voit des esprits faibles dans sa famille, détourne ces gens de la lecture des livres qui peuvent leur nuire. Dans les Académies, on doit conseiller fortement aux Estudiants de ne pas lire des adversaires, jusqu'à ce qu'ils entendent bien nostre doctrine. Mais après cela, qui veut avoir d'habiles gens, doit permettre qu'on lise toutes sortes d'Adversaires dans leurs livres mesme. Car qui ne connoit leurs sentimens que par le rapport mesme de nos gens dans leurs livres, ne les connoit jamais bien, et n'est pas propre à les bien réfuter. J'ay vu le traité du vray bonheur des enfants de Dieu etc. La première partie n'a rien que de bon. Mais dans la seconde, il y a de fausses et dangereuses maximes. Ce qu'il dit, que les bonnes oeuvres ne doivent pas se faire pour estre justifié et sauvé, mais seulement par reconnaissance. C'est, d'un costé, une pensée bourrue, et de l'autre, contraire à tout le Nouv. Testament. Amendés-vous et croyés à l'évangile, disent les Apôtres, et vos péchés seront effacés.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tronchin déjà, Ostervald après lui ; a choisi de marginaliser *l'évangile de la Croix* de St. Paul., Pour des raisons d'ancienneté chronologique ? Nombre de Novateurs, en Angleterre et dans les Pays du

Je vous supplie d'assurer Monsieur Perrot de mes respects et de témoigner à Messieurs Sandoz et Choupart que je suis fort sensible à l' honneur de leur souvenir, et que je suis leur très humble serviteur.

Je ne sçais s'il est vrai ce que dit un manuscrit italien de Paris, que le Parlement de Paris ait donné gain de cause au Prince de Conty contre Madame de Nemours, en cassant le dernier testament et en conformant le premier du Duc de Longueville, Abbé, pour ce qui regarde la Principauté de Neufchastel. Dieu nous garde d'un souverain puissant et appuyé d'une forte puissance.

Vous avés appris le jugement rendu contre Jean Antoine Gallatin, condamné à faire réparation à genoux (huis ouverts, en Conseil), dégradé de tous honneurs, cassé de sa bourgeoisie, ses biens confisqués, à une prison perpétuelle en chambre close, sous seure garde. Bartholoné, sa bourgeoise cassée, bannie à perpétuité à peine de la vie et à ses dépens. Chenau, à un an et jour de bannissement, et à ses dépens. Arnaud à estre censuré, et à ses dépens. Tous à huis ouverts. L'entreprise estoit fort criminelle pour le chef, mais les moyens peu judicieux. La considération de sa maison et de ses parents lui a sauvé la vie.

Faites-moy la grâce de m'apprendre (ou par une lettre à vostre loisir, ou par Mr. Jallabert) qui a jugé du procès, à qui on appelle, et quel sera le juge en dernier ressort.

Je prie Dieu qu'il vous conserve dans une parfaite prospérité, et suis sans réserve. Monsieur et très honoré frère

vostre très humble et très obéissant serviteur Signé: Tronchin

Je vous supplie de faire mes très humbles baisemains à Monsieur Prince.

-Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, non datée - [de décembre 1698 ?].

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.50. Inventaire. Le procès en question n'est pas encore terminé. Coutumes neuchâteloises. Salutations et reconnaissance de Mr.Perrot. Neuchâtel se range aux costés de Genève, même si le Magistrat a cru bon de contresigner les décisions de Berne. Le manuscrit d'Italie (traitant du jugement du Parlement de Paris) est mal interprété à Genève. A Neuchâtel des lettres anonymes prophétisent la recatholicisation du pays. Mr Daffry (ancien gouverneur du Pays), les Contistes et les trublions habituels, semblent vouloir organiser une cabale politico-religieuse. Analyse de la situation par Ostervald, Voir aussi son P.S.

Monsieur et très honoré Père,

Refuge ont fait de même. Les partisans de la diffusion de la knowledge chrétienne en avaient fait leur cheval de bataille. Tronchin, Turrettini et Ostervald aussi. Seul les piétismes nés sur sol luthérien ont fait le choix contraire.

Puisque vous m'en accordés la permission, je prendroi la liberté de répon -dre à la lettre que vous m'avés fait la grâce d'escrire, et ce dont je vous remercie très humblement. Nostre procès n'est point encore terminé, et je ne sçais quand il le sera. Les causes matrimoniales se jugent parmi nous par une Chambre, où le Maire de la Ville préside, et où il y a deux pasteurs qui sont toujours pris de la ville, à moins que la question de parenté n'obligent à en substituer d'autres; deux Conseillers d'Estat, qui sont les mesmes assesseurs que dans le Consistoire, n'y ayant de différence que ce que le Pasteur en semaine préside au Consistoire. Depuis un siècle. Depuis la Réformation, les sentences de la Justice matrimoniale estoient sans appel. Mais depuis quarante ans, il y a toujours des juges catholiques-romains dans les Estats du pays où se portent les causes civles. On s'est toujours plaint de cette innovation, surtout parce qu'il y toujours des Juges catholiques-romains dans les Estats, icy comme ailleurs. [Or] le Magistrat laisse parler les Ecclésiastiques. Dès que la cause en question sera vidée, j'auroi l'honneur, Monsieur, de vous en informer.

Monsieur Perrot m'a chargé de vous remercier de l'honneur de vostre sou -venir et de vous assurer de ses très humbles respects.

La résolution que l'on a prise à Genève, au sujet des livres suspects, est contraire à celle de Messieurs [de Berne. Elle] est tout à fait sage. Nostre Magistrat a fait ce que ces Messieurs [de Berne] ont voulu, à quoy il n'y a pas grand mal, pourvu qu'on ne tire pas cecy à conséquence.

La nouvelle du manuscrit italien, dont vous me parlés, Monsieur, n'est pas vraye. On asseure fortement de tous costés que le Roy a déclaré que le jugement rendu ne touchoit nullement ce pays. Vous n'ignorés sans doute pas que, dès le commencement du procès, le Roy a fait une mesme déclaration à Messieurs de Berne. A cette occasion je crois, Monsieur, que vous ne serés pas fasché d'apprendre que les quatre chefs des corps de ce pays ont reçu une lettre sans date et sans signature, par laquelle on les avertit, que le projet a esté fait à Paris, d'establir à Neufchastel la religion Romaine. Là dessus on les exhorte fortement à prévenir le danger qui menace cet Estat. Ces lettres s'adressent au Doyen du Conseil d'Estat, à la Bourgeoisie de Neufchâtel et à celle de Vallangin. On ne sçait d'où viennent ces avis, ny s'ils sont bien seurs. Peut estre mesme n'y feroit-on pas beaucoup de réflexions, si tout estoit tranquille parmi nous, et si on ne sçavoit pas d'ailleurs qu'il y a un complot général entre les Puissances catholiques de détruire la Réformation. Mr. le Prince de Conty a icy des partisans. Il s'est mesme passé, il y a huit jours, une chose assez particumlière sur ce sujet. Le frère de Mr. Daffry, nostre ancien gouverneur, après avoir passé à Berne et Soleure, et y avoir recommandé les intérests de Mr. le Prince de Conty, arriva en cette ville. D'abord un grand nombre

de personnes qui sont dans le parti de ce Prince (et que l'on connoist nom par nom) allèrent le voir dans son logis, où il y eut plusieurs assemblées. La Seigneurie ayant appris cela, demanda à la Vile que l'on fit sortir Mr. Daffry, allèguant le sujet pour lequel il estoit icy. Le danger qu'il y avoit de permettre qu'il se fit des menées dans la conjoncture présente. La Ville, sans le consentement de laquelle, on ne peut faire sortir personne, ré pondit que Mr. Daffry ne pouvoit estre chassé, [vu] qu'il ne paroit pas qu'on fit rien contre son Altesse, qu'il estoit permis aux estrangers de demeurer icy, et plusieurs autres choses semblables, mais que si on appre -noit qu'il se fit des cabales, on le feroit sortir. Ce refus vous surprendra sans doute, Monsieur, mais il ne surprend pas ceux qui sont instruits de nostre Estat. Ce n'est pas que le nombre des partisans du Prince de Conty l'emporte, mais que nous avons beaucoup de gens qui cherchent à chagriner le Gouvernement, et qui, dans toutes occasions, ont fait éclater leur mécontentement. Ces deux partis réunis l'emportent par dessus ceux qui ne consultent que leur devoir. Aussi faut-il dire que nostre Estat est tout à fait déplorable, et que si Dieu n'a pas pitié de nous, nous périrons par nous-mesmes. Je regarde ce pays comme menacé des derniers malheurs, et je souhaiterois de pouvoir un jour avoir l'avantage de m'expliquer sur cela avec vous.

Du reste tous les corps et toutes les Communautés de l'Estat ont donné de fortes assurances de leur fidélité, et la Seigneurie a donné avis aux Cantons alliés de l'estat des choses et du refus de la Ville. Au reste, Monsieur, je prie Dieu de tout mon cœur, à l'entrée de cette nouvelle année, qu'il prolonge vos jours, et qu'il vous conserve longtems dans la vigueur que j'apprens que vous estes, pour le bien de son Eglise, et pour la consolation de tous ceux qui vous appartiennent. Ce sont les voeux ordinaires et ardens de celui qui est, avec une parfaite vénération,

Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: J. F. Ostervald

J'ajoute à ma lettre, que le sentimen de quelques personnes sensées est, que, si l'on voit du jour pour le Prince de Conty, il pourra bien pousser ses prétentions, mais que s'il n'y a pas d'apparence du succès, on remettra le tout après la mort de nostre Princesse. Mais peut estre que le feu sera alors tellement allumé, qu'il ne sera plus tems de l'éteindre. Mr Daffry se retira mardi matin.

<sup>-</sup> Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 27 janvier 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.53

<u>Inventaire</u>. Tronchin ne veut pas se rendre à Neuchâtel, à l'invitation d'Ostervald, pour affronter un personnage de *crédit*. Embarrassé, il s'en justifie comme il peut. - Il semble qu'il soit d'abjurations, de tentation de *vendre son droit d'aisnesse pour un potage de lentilles*.- Les exhortations à la piété jouent, dans cette lettre, un rôle de premier plan.

## Monsieur et très honoré frère,

Je vois la continuation de vostre bonté par le désir que vous témoignés dans vostre lettre à Mr. Jallabert, que j'allasse à Neuchâtel. Je vous assure qu'il n'y a rien que je ne fisse pour le bien de vostre Eglise. Mais je ne pense pas que j'y fusse d'une grande utilité. Je doute aussi qu'on trouvast bon icy que j'y allasse, à cause du crédit de celui dont il s'agit. Cependant soyés persuadé que je ne cède en rien à personne, quand il s'agira de cela pour vostre conservation. Il ne faut, pour vous soutenir, qu'avoir autant de piété pour résister aux présens et aux promesses; qu'on en doit avoir pour ne pas renier sa religion. Car il est seur que ceux qui se laisseront gagner vendent la liberté et la religion de leur postérité, et que l'une et l'autre périront tort ou tard, encore que celui qui se présente les conservera pendant sa vie.

J'ay veu avec édification la déclaration des Pasteurs. Ce qui me fait espérer que tout ira bien. Je ne puis croire que le plus grand nombre des Juges se laisse aller à la corruption. Dieu veuille vous en préserver, et exciter la piété dans le coeur de tous ceux qui en connaîtront. Je prie Dieu qu'il vous fortifie et qu'il donne efficace à vos exhortations, afin que nul ne vende son droit d'aisnesse pour un potage de lentilles.

Je me recommande toujours à l'honneur de vos bonnes grâces et suis avec tout le zèle et la sincérité possible,

Monsieur et très honoré frères vostre très humbles et obéissant serviteur *Signée* : Tronchin

Veuillez assurer de mes respects Monsieur Perrot, le past.

- Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 3 février 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.55 <u>Inventaire</u>. Les avertissements du Résident de France à Genève, font craindre l'invasion des terres de Genève et de Vaud par les troupes du Roi Soleil. Tronchin entend mo -biliser Ostervald pour qu'il persuade Berne de retirer ses troupes (objet du litige) du pays de Neuchâtel.- Recommandation très appuyée du fils Tronchin.- Enumération de cinq points qui pourraient décider de la nomination du successeur à Mme de Nemours.

Monsieur et très honoré frère,

Mr le Résident de France fit sçavoir hier à nostre Conseil de la part de son Maistre, que si LE. de Berne ne retiroyent les troupes qu'ils avoyent dans Neufchastel, le Roy envoyeroit les siennes sur les terres de Berne. Non pas du costé de Neufchastel, pour ne pas faire croire qu'il voulust forcer la justice, mais au pays de Vaud. Ces Messieurs, à qui *l'homme de Soleure* l'aura fait sçavoir, ne doivent pas hésiter à les retirer. Ils auront un prétexte honorable, parce qu'ils ne les ont envoyées qu'à la demande de vostre ville, et voyant qu'ils donnent de l'ombrage aux voisins, ils les rappellent volontiers. S'ils s'affermissoyent à les y laisser, le pays de Vaud sera ruiné, et peut estre perdu pour toujours, et vous et nous aussi. Que Dieu nous garde.

Vous aurés sans doute esté visité par mon fils. Faites-moy la grâce, Monsieur, de luy accorder vostre protection, vostre bienveillance, et d'avoir une pleine confiance en luy, et estre seur qu'il a la mesme droiture de cœur que vous pourriez attendre de moy-mesme. Faites donc, s'il vous plait, que vous vous parliez l'un à l'autre avec une sincère ouverture de cœur et une pleine communication de pensées sur les affaires présentes.-Il vous faut, après avoir confirmé ce qui a esté fait ci-devant, un successeur :

- 1° le plus proche de sang, afin qu'on ne se plaigne pas d'injustice ;
- 2° le plus faible, afin qu'il entreprenne tant moins sur vos droits et vos privilèges;
- 3° qui soit bien avec la France, afin que, la guerre survenant, on ne se saisisse pas de Neufchastel, comme on a fait de Montbéliard;
- 4° qu'il soit d'une famille ...?... et équitable envers ceux de la religion, et non d'une race de persécuteurs ;
- 5° qu'il soit plus porté à faire justice à chacun par les lumières de la nature, par le bon sens et par la droiture du cœur, qu'à opprimer par bigoterie ou par ambition, et autres passions.

Vous verrez par cet ordinaire une réponse au mémoire de Mr. P. de C. [Prince de Conti] qui satisfait tous ceux qui l'ont veuë.

Je prie Dieu qu'il conserve vostre Estat dans la liberté et la vraie religion, et suis sans réserve

Monsieur et très honoré frère Vostre très humble et très obéissant serviteur Lettre non signée

Note marginale : concernant les lumières naturelles, le bon sens et la droite raison

En fin de de cette lettre, nous découvrons les fines radicelles de la théologie raisonnée que Tronchin aprtagge avec Ostervald et Turrettini : les lumières de la ,sature, le bon, sens et la droiture du cœur

Cette remarque expliquerait les reproches qu'Ostervald adressse à St.Paul dans son ocurs (manuscrit) consa cré à une introduction à l'épître aux Romains (de 1704, repris en 1734).

- Il reproche à l'apôtre de ne pas renir cocmpte - de l'irréversibilité de lhuistoire, quand il dit espèrre un prochaine conversion des Juifs au Christ, manquée une première fois,

- et de tenir un discours contrre nture, en se disant prêt à offrir son propre salut en échange. (Voir le chapitre XXI d'Ostervald l'Européenb chapitre XXI. Nul chrétien ne saurait enviusager un renoncement.

## - Lettre de L Tronchin à J. F. Ostervald, du 4 février 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51p.57 Inventaire. Tronchin revient sur le sujet de sa lettre précédente (parfois mot pour mot) pour préciser son propos, et mobiliser sans tarder Ostervald à agir pour éviter l'invasion de l'Helvétie par les troupes de Louis XIV. Puis il imagine ce qui pourrait se passer, au plan politique et religieux, ce danger une fois écarté. - Il recommande à Ostervald quelqu'un qu'il ne nomme pas. Cette lettre témoigne, comme la précédente, d'une peur quasi viscérale. Nous verrons, plus loin, qu'Ostervald ne la partage pas, même s'il serre les dents à l'idée d'une invasion par les soudards du Roy de France. Tronchin ne cesse de rêver à un successeur de Madame de Nemours aussi peu puissant que possible. Il ne signe pas cette lettre. Précaution politico-religieuse?

#### Monsieur et très honoré frère,

Je me donnoi l'honneur de vous escrire hier par la poste, ce que Mr le Ré -sident de France avoit fait sçavoir de la part du Roy à vostre Magistrat. C'est qu'il veut que Messieurs de Berne retirent les troupes qu'ils ont à Neufchastel, afin de laisser libre le jugement qu'on doit faire entre Mr. le Prince de Conti et Mme la Princesse, Duchesse de Nemours. A faute de les retirer, il déclare qu'il fera entrer des troupes dans leurs terres, pour les chastier de leur orgueil, et qu'il ne veut pas les envoyer du costé de Neufchastel, pour ne pas sembler vouloir contraindre à juger par crainte. Il avertit Ms. de Genève de ne point prendre d'ombrage de l'introduction de ses troupes. C.à.d. qu'elles entrent dans le pays de Vaud, duquel elles se saisissent et y feroyent un terrible ravage. La puissance de ce Prince et le peu d'amour qu'il a pour Ms. de Berne est un motif si pressant que vous ne devés pas perdre un moment pour prier Ms. de Berne de les retirer. Ils auront un honorable sujet de les retirer et ils éviteront la ruine de leur pays, et la vostre et la nostre en mesme tems. Il ne faut point douter. S'il s'est une fois mis en train, nous sommes tous perdus. Il nous faut oster tout prétexte de plainte, et cependant pour l'affaire dont il s'agit, juger dans la justice sans se laisser corrompre ni par promesses ni par menaces. Car quand le jugement sera rendu avec justice, il sera favorable à l'un des Seigneurs de France, et on n'osera pas y toucher, parce qu'il s'est déclaré, mesme au plus faible et à celuy qui vous convient le mieux, qu'il

laissera aller l'affaire à la justice sans prendre parti. Ainsi il vous faut maintenir vos droits, et vous contenter en toute autre chose. Il vaut mieux faire de gré ce qu'il demande, que de le faire par force. Peut estre ne ferés-vous autre chose que maintenir Madame de Nemours, et débouter Mr. le Prince de Conti, sur le fondement de l'inaliénabilité, qu'il faut maintenir à cors et à cris, parce que cela a fait tout vostre bonheur et vos -tre sécurité. Il se peut faire aussi, qu'en déclarant pour son successeur le plus proche héritier de sang, vous osterés à Mr. le Prince de Conti toute pensée d'y prétendre à l'avenir, ce qui serait un bien inestimable pour vous. C'est là où la prudence de Messieurs doit agir et se faire voir.

Vous m'obligerés fort de m'apprendre ce qui se passe de considérable. J'ay une forte passion pour vostre religion et pour vostre liberté qui ne peuvent manquer de se perdre sous les successeurs d'un Maistre puissant, mais qui se maintiendront, avec l'aide de Dieu, sous des Princes dont le crédit et les richesses sont médiocres.

Je vous réitère mes prières de vouloir accorder à celui que je vous ay recommandé vostre protection et vostre confiance. C'est assurément un homme qui garde inviolablement le secret en toutes choses, et qui ne sera pas ingrat des faveurs que vous luy ferrés.

Je prie Dieu qu'il vous conserve en paix, et vous en particulier; en santé et en prospérité. Le départ de celui qui vous remettra cette lettre m'a donné occasion de l'escrire et de vous confirmer de nouveau qu'il n'y a personne qui ait plus d'estime ni d'attachement pour vous, que moy, et qui fasse plus de voeux pour vostre bonheur et la subsistance de vostre Estat. Lettre sans signature.

#### - Lettre de J. F. Ostervald à L Tronchin du 8 février 1699

Original autographe - BPU Genève – Archives Tronchin vol. 51 p.59 <u>Inventaire</u>. Ostervald répond à la dernière lettre de Tronchin en dédramatisant la situation par des informations recueillies sur place. Pour terminer il assure qu'il suivra toujours le chemin de son devoir, sans se laisser arrêter par quelques *promesses ou mena* –ces

Monsieur et très honoré Père,

J'ay receu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire, par lesquelles je remarque la bonté que vous avés pour moy, et l'intérest que vous prenés à la tranquillité de cet Estat. Lorsque je parlois à Mr. Jallabert de vous disposer à venir avec luy en ce pays, ma pensé n'estoit pas que vous y insinués dans cette conjoncture, mais seulement devers le mois de may, qui est le tems auquel Mr. Jallabert m'escrivoit qu'il y viendroit. Les choses sont alors plus tranquilles, s'il plaist à Dieu, qu'elles ne sont.

J'ay eu l'honneur, Monsieur, de voir vostre fils. L'affaire pour laquelle il est icy l'occupant beaucoup, je ne puis me prévaloir de son séjour en ce lieu autant que je le souhaitterois. Je vous supplie très humblement de croire, que je luy parleroi avec une entière ouverture de cœur, et c'est ce que j'ay déjà fait dans une occasion que j'ay eu de le voir chez moy.

Vous serés certainement informé par son moyen de ce qui se passe dans nostre ville. L'approche des troupes de France avoit d'abord alarmé tout le monde. Cependant nous apprenons qu'elles se retiroient. L'Ambassadeur l'a escrit icy.

Certaines personnes intelligentes jugent que le Roy est fort esloigné d'attaquer la Suisse, et que s'il avoit esté informé que les hommes de Berne n'ont esté appelés que pour la garde de la ville et pour contenir une bour-geoisie divisée, et où l'on estoit déjà venu jusqu'à tirer les épées. Si disje, sa Majesté avoit esté informée de cela, elle n'auroit point avancé de troupes. Le renvoi de ces 200 hommes a manqué de nous estre fatal et de nous faire périr. Mais nostre Magistrat a suppléé à leur défaut par 150 bourgeois habitans hors la ville, prendre la place des Bernois qui partiront le mesme jour.

Jusqu'icy les honnestes gens sont très bien intentionnés, mais, par malheur, il y a des gens qui entretiennent les partis. C'est un terrible scandale qu'il s'en trouve parmi ceux de nostre caractère. Monsieur vostre fils vous en dira des nouvelles. Le Prince C.[Conti] fait distribuer son mémoire. Ses gens alloyent pour ce sujet de maison en maison lundi dernier, dans le tems précisément où on avoit résolu de renvoyer les troupes. Je n'ay pas encore veu la réponse qui est venue de Genève. Mais il y a beau champ à la réplique, tant à l'égard des faits qu'à l'égard du droit.

Les Députés de Lucerne sont icy. Ce canton, de mesme que Berne, reconnoit S.A. et veut la maintenir. Soleure le reconnoist aussi. Mais ce canton voudroit, qu'après sa mort, on examinast les droits du Prince. Pour Fribourg, il veut que dès à présent on juge. Vous savés sans doute, Monsieur, que les Deux cens ....?... ont fait prendre à ce dernier canton la résolution qu'il a prise.

Il faut espérer que tout ira bien pourvue que l'on soit ferme, et qu'on ne se laisse pas ébranler par les promesses et les menaces. Pour ce qui me re-garde, je ferois toujours mon devoir, et, quoyque je sache qu'on le trouve mauvais, et que je me vois mesme réfuté par certaines gens, je ferois toujours mon chemin. Je suis toujours avec un très profond respect

Monsieur et très honoré Père, Vostre très humble et très obéissant serviteur Lettre non signée. -Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 22 février 1699 Original autographe -BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.6 Inventaire. Suite des informations recueillies sur le terrain.- Ostervald, une nouvelle fois, hésite à faire imprimer son livre. Il craint toujours les réactions de lecteurs faibles d'esprit, qui lui porteront tort.

#### Monsieur et très honoré Père,

Je vous suis infiniment obligé de la faveur que vous me faites sur ce qui se passe. Peu après avoir receu la lettre du 17° que vous avés pris la peine de m'escrire. La personne dont vous m'y parlés vint me voir. Nous eu mes ensemble un assez long entretien.

Celuy qui est icy [le Prince de Conty], apprenant le voyage de S.A.S., fait de grands efforts cette semaine. Il fit assembler le Conseil de Ville dès la semaine précédente, pour luy demander s'il ne vouloye pas entrer dans le jugement qui pourra se rendre sur son affaire. Le Conseil luy don -na la réponse par Messieurs les Quatre. La substance de la réponse fut : quand les Estats seront légitimement convoquez, ils nommeroyent des Ju -ges pour le Tiers Estat. Bien entendu qu'il ne se fit rien contre les droits du pays et de la Ville. On receut cette réponse d'une manière assez vive et assez émuë, et on dit aux Messieurs que cela ne signifieroit rien, qu'on ne leur donnoit que deux jours pour aviser s'ils ne vouloient pas nommer des Juges pour les Estats que le Prince feroit assembler, à quoy ils doivent répondre par oui ou par non. Le Conseil se rassembla hier, mais on ne changea rien pour le fond de la chose. Aujourd'hui on aura fait savoir au Prince la résolution du Conseil par une lettre. Le Prince est fort irrité, ses partisans menacent, et si on veut les en croire, que nous allons avoir la guerre. Il ne paroist pourtant pas que l'on s'ébranle de ces menaces. Vous savés apparemment, Monsieur, que nous avons des députés du Prin -ce de Carrignan qui estoient au Conseil de Ville, de mesme que Mr. le Comte de Matignon. Le bruit court que le Prince s'en ira avant l'arrivée de S.A.S.

Nous avons veu la réponse de Mr. de Lesdiguières. On est un peu surpis que, dans un tems où les héritiers doivent estre réunis, cette réponse establit la primogéniture en mesme tems que l'inaliénabilité. Je pense que nous verrons bien tost la réponse de Mr. de Matignon.

J'ay une grâce à vous demander, Monsieur, mais je n'ose presque revenir à la charge, vous ayant déjà tant importuné au sujet de mon ouvrage. Dans le tems que je l'eus achevé et que j'allois l'envoyer à l'imprimerie, un professeur en théologie du voisinage, qui avoit vu mon projet il y quel que tems, m'envoya des remarques faites par un habile homme, à ce qu'il dit, sur le projet. L'autheur de ces remarques se tient caché, et je ne puis sçavoir qui il est. Il faut que je vous avoouë, Monsieur, que ces remarques m'ont frappé. On y dit des choses qui me font craindre tout de bon

que je m'expose en publiant cet ouvrage. Je me rassure à la vérité, en con -sidérant que vous m'avés témoigné que je ne hasardois rien, et que cet ouvrage ne me feroit aucun tort. Mais tout le monde n'a pas autant de charité, et n'est pas aussi dépréoccupé de soi que vous. Le nombre de théologiens pointilleux et rigides l'emporte, et puis je vois qu'on a fait un jugement désavantageux du projet. Je ne sçais s'il ne vaudrait pas mieux prendre le parti du silence. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir encore une fois la charité de penser à cecy, et d'examiner ce que Mr. Jallabert vous remettra. Je suis prêt à supprimer mon livre, et je suis ravi qu'il en soit en -core tems. Ce que vus aurés la bonté de me dire, me déterminera. Je n' ajouteroi plus rien, si non que j'ay beaucoup adouci les endroits que l'on critique dans ces remarques, et que je me suis attaché en retouchant ces cahiers que vous avés veus, à ménager les esprits faibles. Je croyois y avoir réussi, puisque les deux professeurs de Théologie de Zurich, et Mr. Verenfels le jeune de Basle, n'ont pas jugé que je fasse étérodoxe. Ce der -nier dit, qu'à la vérité je m'écartois de certaines opinions communes, que quelques uns le trouveront mauvais. Mais, ajoute-t-il : je me souviens de ce que me disoit le Dr. Burnet : nous autres théologiens sont d'étranges gens. Mr. Verenels vouloit mesme que je dise nettement ce que je ne dis que d'une manière couverte, que c'est un abus que de ne chanter dans les Eglises chrétiennes que les Pseaumes de David.

Pardonnés, Monsieur, à la liberté que je me donne de vous fatiguer de tout cecy. J'abuse peut estre de la grâce que vous me faites de souffrir que je vous écrive si souvent. Je suis toujours, avec un très profond respect

Monsieur et très honoré Père, Votre très humble et très obéissant serviteur Lettre non signée.

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 11 mars 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.63 <u>Inventaire</u>. Ostervald tourne et retourne la situation des partis en présence à Neuchâtel, à la recherche d'une solution acceptable par tout le monde concernant la convocation du Tribunal. Il ne faut déplaire ni au Roy de France, ni au Prince de Conty, ni à la Duchesse de Nemours, ni aux autorités de la Ville. La multitude d'étrangers en séjour dans la ville, à la veille de l'érection de ce tribunal, a transformé Neuchâtel en un caravansérail.

Monsieur et très honoré Père,

Je receus icy, il y a quelques jours, la lettre du 24 février, qu'il vous a plu de m'escrire, je la communiquoi à la personne que vous m'indiqués. Je me serois donné l'honneur de vous répondre plus tost, mais je croyois tou

-jours que nos affaires se termineroient de quelque manière, cependant il n'y a encore rien de fait.

A l'égard de l'Assemblée des Estats on a demandé de la part du Prince de Conty [...] On convient que le respect et l'estime engagent à faire tout ce qui se peut faire raisonnablement pour le contenter. Cependant on vit de grandes difficultez, ou plustost des impossibilitez à ériger un tribunal où ce seront la Princesse et le Gouvernement qui assembleroient les Estats, ou ce seroit le Prince ou ce seroit les Cantons. Au premier cas, le Prince ne reconnaistroit pas le Tribunal, quand mesme on l'assembleroit. Il s'en est déclaré. Au second, il fera acte de souverain, et la Princesse ne reconnoistroit pas un tribunal visiblement partial et suspect Le peuple ne le souffrira jamais. Au troisième : les Cantons exerceront une juridiction également contraire et aux droits du pays aussi bien qu'à ceux de nostre Princesse et aux intentions du Roy (qui ne veut pas que les Cantons s' érigent icy en juges, ny en arbitre. Ce qui fit dire, il y a un an, aux députés de Berne qui e soient icy, que S.M. prétendoit que les Cantons n' ayent ni droit de juridiction ni d'inspection sur ce pays.

D'ailleurs, Monsieur, c'est un pas fort glissant de mettre le droit de S.A. en compromis, et d'agiter de nouveau une question qui est décidée. Il est seur que Madame n'y consentira jamais. Les souverains légitimement ins -taurés ne seront jamais en seureté si, après plusieurs années de posession paisible, on peut les inquiéter et les tirer en jugement. Après tout, sup-posé qu'en assemblant les Estats, on fut assuré qu'ils décideroient, conformément aux prétentions de ceux qui sont pour Mme de Nemours (ce qui ne seeroit pourtant pas trop certain) on n'auroit rien de plus que ce qu'on a déjà. La sentence de 1694, déclarant qu'on ne peut entrer dans la considération d'aucun Testament, parce que ce pays ne peut estre aliéné.

Pour ce qui est du Conseil de la Ville, il ne pouvoit pas faire une autre réponse que celle qu'il a faite. Parce qu'on ne luy a pas demandé d'assembler les Estats de la part du Prince, mais seulement s'il ne vouloit pas
entrer dans le jugement qui pourra se rendre sur les prétentions du Prince
Le Conseil a répondu qu'il nommeroit des Juges quand les Estats seroient légitimement conoquez. Or c'est à la Seigneurie à convoquer les
Estats et nullement au Conseil de la Ville. Ce dernier n'a d'autre droit que
de nommer 4 Juges pour le Tiers Estat, lorsqu'il est requis de le faire.
Aussi le Prince ne demandoit autre chose, que la ville promit de nommer
des Juges aux Estat qu'il feroit assembler. Si la ville l'auroit promis, voicy ce qui seroit arrivé, à ce qu'on aseure. Le Prince auroit fait venir des
vassaux de Fribourg et de Soleure. Ils auroient représenté, dans l'Assemblée qu'il auoit convoquée, l'estat de la Noblesse. On auroit trouvé dans
le pays des officiers mécontents pour remplir le second Estat. Les Dépu-

tez de la Ville auroient fait le troisième, esentencé au gré du Prince, et la guerre auroit esté dans le pays. En un mot il y a tant d'obstacles à l'érection d'un tribunal, que l'on ne sçauroit en venir à bout, quand mesme on le voudroit. A moins qu'on ne mit en compromis ny les droits de l'Estat ny ceux de S. Auujourd'huy on comte à dire qu'il faut laisser régner Madame et trouver un expédient pour renvoyer le Prince. Cet expédient pourroit estre, selon quelques-uns, de dire, qu'après la mort de S.A. tous les prétendants pourront se présenter. Cela paroit d'abord plausible. Mais si l'on prenoit cette voye, cela seroit, en effet, s'engager dans des embarras encore plus grands que ceux où l'on est à présent, et ouvrir la porte à de nouvelles divisions. De peu qu'il y ait de retour ci-après, il est seur que le rang du prétendant l'emportera sur tout le droit des héritiers. Après tout, ou son titre est bon ou il ne l'est pas. S'il est bon, il faut dès à présent oster Madame de Nemours. S'il ne l'est pas, cet l'Estat estant inaliénable, il n'a rien à prétendre ny maintenant, ny cy-après.

L'Ambassadeur arrive aujourdh'uy. On ne sçait pas pour quel sujet. On croit que c'est pour trouver quelque accommodement pour assseurer les choses pour l'avenir en faveur du Prince. Tout bien considéré, le meilleur parti est d'estre ferme, à se tenir inviolablement attaché à la sentence de l'investtiture, et d'accompagner cette fermeté de beaucoup de respect, d'honnesteté et d'égards pour un Prince de ce rang et de ce mérite. On a de bons avis que le Roy n'épousera pas son parti.

S.A.S. a accordé cette semaine l'Abry aux bourgeois. C'est une gratification considérable. Elle consiste en cecy, que désormais nous ne payerons plus le cens foncier de nos terres, tant de vin que de grain, que sur un pied et à un prix fort modique. A sçavoir le vin à 2 sous et demi le pot, le froment à 16 sous, et l'avoine à 8 sous l'émine. S.A.S a encore donné 4 à 500 francs à la Ville, pour la dédommager des frais que la Ville a faits par le moyen des troupes qui y sont icy depuis quelque tems.

Mr. le Conte de Matignon a esté complimenté par les Députez de la Classe et ceux de la Ville. C'est un Seigneur qui est fort honneste et fort affable. Messieurs de Lédiguères et de Villeroy arrivèrent hier au soir. Nos-tre Ville est si remplie, que l'on ne sçait plus où loger les estrangers qui arrivent tous les jours.

Je suis toujours avec une très profonde soumission

Monsieur et très honoré Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

Lettre non signée.

<sup>-</sup> Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin du 18 mars 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p. 65.

Inventaire. Ostervald, décidé par les arguments de Tronchin, envoie son manuscrit à l'imprimeur. Quelques 6 ou 7 de ses collègues neuchâtelois restent opposés aux seniments d'Ostervald, et partant à son Traité des Sources de la Corruption. Ils sont toujours prêts à fomenter quelques brouilleries. Une déclaration commune de la Seigneurie et de la Ville entend mettre fin à la situation troublée en la Ville capitale. Le Prince de Conty crie au dény de justice. Ses partisans font signer un papier qui deman-de que justice luy soit rendue. L'Ambassadeur de Louis XIV, bien qu'embarrassé, régale seigneuriale ment.

# Monsieur et très honoré Père,

Vous avés pris la peine de me répondre dans le détail sur tous les articles sur lesquels j'avois pris la liberté de vous consulter, et vous l'avés fait d'une manière qui éclaircit la plupart de mes doutes. Je profiteroi, Monsieur, de vos remarques : j'adoucieroi les choses le plus qu'il me sera possible et j'envoyeroi mon ouvrage à l'imprimeur.

A l'égard de la disposition où est notre Compagnie, je prendroi la liberté de vous dire ce qui en est. Si l'on m'attaque, il y aura peut estre six ou sept personnes, de trente deux que nous sommes, qui seroient bien aise de me chagriner. C'est à peu près le mesme nombre de gens qu'il y a parmi nous qui voudroient brouiller dans la conjoncture présente, mais je suis asseuré que je seroi soutenu de tout le reste, et je ne crains pas de succomber, à moins que les coeurs ne changeassent d'une manière que je ne puis prévoir. La permission que m'a accordée la Classe de publier mon ouvrage, me confirme dans cette pensée. Mais je vous avouë, Monsieur, que vostre approbation, et ce que vous avés la bonté de me dire dans vostre dernière lettre, me rassseure plus que tout autre chose.

Voicy la résolution de la Seigneurie et de la Ville sur nos affaires. On a déclaré de leur part aux Députés des Cantons que l'on ne pouvoit ouvrir aucun tribunal pour contester la souveraineté à S.A.S., puisqu'elle a esté légitimement investie par Messieurs des Trois Estat, seuls juges naturels et compétents de ces sortes de cas, et reconnue par les Estats voisins, et que c'est là la dernière et la constante résolution prise par ces Messieurs (j'entens de la Seigneurie et de a Ville). La déclaration est plus longue, mais en voilà la substance. Cette réponse ayant été communiquée à Mr. le Prince, il a envoyé Mr. Daffry, Major, à Paris. Il la prend pour un de-ny de justice. Son Altesse de son costé a envoyée Mr. Bourret, son trésorier, pour informer S.M. Il partit avant hier en poste. Mr. l'Ambassadeur est icy et il a fait dire Messe chez Mr. le Chancelier de Montmollin, où il loge. Le peuple s'en est ému, et un certain homme de nostre caractère a tasché d'exciter les esprits, afin que l'on chagrinast mal à propos l'Ambassadeur, et que le Roy en estant offensé, en vint aux menaces ou à des voyes de fait. Mais les gens sages n'ont point creu qu'il fallait remuer cet-te carte dans ces circonstances,

Ambassadeurs, ayant l'exercice de leur religion partout où ils sont envoyés de la part de leurs Maistre.

Mr. l'Ambassadeur a présenté une lettre du Roy à S.A.S.- Ce n'estoit qu'une lettre de créance qui fut suivie de la lecture d'un Mémoire contenant que S.M. ayant appris que Mme de Nemours vouloit aliéner ou dé-membrer quelque portion de la Souveraineté, au préjudice des Seigneurs prétendant q'elle avoit envoyé son Ambassadeur à Neufchâtel à cette occasion. S.A. répondit qu'elle ne sçavoit absolument point ce que cela vouloit dire, que jamais elle n'avoit eu la pensée de rien faire de tel. Elle somma l'Ambassadeur de s'expliquer. Il ré-pondit ingénument qu'il n'estoit point informé de cela. On ne comprend rien à cette démarche, si ce n'est que l'on conjecture, que l'on avoit informé le Roy que S.A. vouloit démembrer la Souveraineté affin qu'en envoyant icy son Am-bassadeur, cela empescha S.A. de donner l'abry aux bourgeois, parce que l'on prévoyoit que cette gratification attacheroit fortement la Ville à Madame de Nemours.

Cette Princesse a écrit au Roy par Mr Bourret une respectueuse mais for te par où elle témoigne sa surprise. Elle proteste qu'elle n'a pas eu les intentions qu'on luy attribue, et supplie Sa Majesté de suspendre son jugement lorsqu'on l'informera à nostre préjudice, jusqu'à ce qu'elle eu l'honneur de luy dire les choses comme elles sont.

On découvrit hier que certaines gens vont vers les particuliers, les solliciter de signer un papier qui a pour titre: Rolle des personnes qui sont dans les intérests de S.A.S. - Mr le Prince de Conty demande qu'on luy fasse justice. Cette démarche est bien hardie. Mais ce n'est rien au prix des discours outrageants que l'on tient. Messieurs osent dire hautement que Mme de Nemours n'est point nostre souveraine. Le mal est que, crainte d'un plus grand trouble, on n'ose point punir le crime [de lèsemajesté].

Je suis toujours avec une profonde soumission,
Monsieur et très honoré Père,
Vostre très humble et très obéissant serviteur
Lettre non signée.

Mr. l'Ambassadeur estoit plus radouci que la première fois qu'il vint icy. Il ne menaça point [de l'envoi] des troupes du Roy, et il agit avec beaucoup d'honnesteté, tant envers S.A.S. qu'envers tout le monde. Il fait icy une grande dépense et régale magnifiquement.

<sup>-</sup> Lettre de L Tronchin à J. F. Ostervald, du 4 avril 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.68

Inventaire. Recommandation de Mr. Pellisari. - Les remarques de Tronchin à propos du tractatus n'empêcheront point les critiques-. L'interprétation par Ostervald de Rom. VII se lit déjà dans Bucer, Amyraut et Mestrezat. Partisan des conduites généreuses, Tronchin critique la mise à pied des officiers français par Mme de Nemours, mais reste toujours curieux de l'avenir de Neuchâtel.

Monsieur et très honoré frère,

Vous aurés le plaisir de voir Mr.Pellisari. Il m'a demandé une lettre pour avoir l'occasion de vous rendre visite. Vous jugés de là qu'il a un grand préjugé pur votre mérite et qu'il est déjà plein d'estime pour vous. Je ne doute pas que vous en concevrés aussi beaucoup pour luy, après que vous l'aurés veu. Je peus bien vous assurer qu'il ne vous en paroistra pas indigne. Quand vous aurés connu ses belles qualités, sa bonté et sa générosité, vous deviendrés grands amis. Ainsi, quoy que ma lettre soit inutile pour luy faire avoir vos bonnes grâces, je ne laisse pas de la luy donner avec plaisir, sachant que vostre satisfaction sera réciproque.

Au reste, quelque soit la bonté avec laquelle vous me parlés de mes remar ques sur vostre ouvrage, je crains qu'il n'y en ait rien qui, ne vous ayant pas satisfait, soit (...?...) -faute d'avoir bien compris ce que vous dites, [soit] pour ne pas l'avoir eu devant les yeux, soit pour prendre autrement les choses que l'on ne fait communément. Cependant je vous prie de les prendre en bonne part, et de n'y faire aucune attention, qu'autant que vous trouverés à propos. J'ay bien de la joye que vous soyés résolu à publier vostre ouvrage. Après ce que vous me dites, je ne vois pas du tout que vus n'payes rien à craindre. Bucer, si je ne me trompe fort, explique le 7° chapitre de l'épistre aux Romains, dans ses commentaires, l'omains de la mesme manière que vous, que Mr. Amyraut [de Saumur] et Metrezat [de Paris].

Je vous rends mille grâces des nouvelles de vostre Ville. Je prie Dieu, qu'il inspire à vos Messieurs la prudence et le courage nécessaires pour la conservation de vostre liberté et de vostre religion.

ciers par la destitution de leurs charges. Je crains que son concurrent n'en au si que prenne prétexte pour l'accuser de violence. Il semble qu'il falloit attendre ( prestitut que l'affaire soit terminée. Nous sommes dans l'impatience de voir ce qui que l'affaire soit terminée. Nous sommes dans l'impatience de voir ce qui que l'affaire soit terminée. Nous sommes dans l'impatience de voir ce qui que la lettre flatteuse écrite à Ms. de Fribourg. J'espère que la arrivera après la lettre flatteuse écrite à Ms. de Fribourg. J'espère que la politique ne permettra pas aux ...?.... de se brouiller avec les Suisses. Je prie que Dieu qu'il vous conserve en parfaite santé et prospérité, et suis, sans réserve

> Monsieur et très honoré frère, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

Le Roil oblir

Il faut bien prendre garde à ce qu'on fera des ministres [partisans contistes]. Si, pour éviter un plus grand mal, on doit différer ..?..., ou si l'on peut sans péril agir ..?..

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 6 mai 1699

Original autographe - BPU Genève — Archives Tronchin vol. 51 p.69 <u>Inventaire</u>. La rencontre avec Mr.Pellisari fut un peu courte.- Ostervald rapporte les critiques adressées au ministre Girard, et parle d'une récente émeute fomentée par son parti, en signe de refus de sa mise à pied. Ostervald termine en rapportant les décisions des ministres neuchâtelois (réunis en conclave) au départ de Mr. de Matignon et de celui (prochain) de Mme de Nemours *notre Princesse*.

#### Monsieur et très honoré Père,

Je receus, il y a quelque tems, la lettre que vous me fistes l'honneur de m' escrire pour Mr. Pellisari. J'ay du regret que la circonstrance dans laquelle il a entreprit son voyage en ces quartiers ne m'a pas permis de le voir aussi souvent que je l'aurois souhaité. Mais je n'ay pu me procurer cet avantage parce qu'il estoit presque toujours occupé ou à la Cour, qui est un lieu où je n'aime guère me produire. J'ay conçu beaucoup d'estime pour sa personne et pour son mérite, et je me flatte, Monsieur, qu'en vostre considération, j'auroi quelque part en son amitié.

Les choses paraissent un peu calmées, depuis le départ de Mr. le Prince. Cependant il ne faut pas se promettre de jouir d'un parfait repos. Outre que le feu de nos divisions et de nos partis n'ait point esté éteint, il se suscitera plusieurs affaires particulières, qui seront une occasion de guerre et d'animosités. L'affaire de Mr.Girard est de ce nombre. Je crois, Monsieur, que vous me permettrés de vous en informer. Je ne vous dit rien de sa conduite, vous en aurez esté instruit par le bruit public. Monsieur vostre Fils et ces autres Messieurs de vostre ville, vous en informeront plus dans le détail. Je vous diroi seulement, Monsieur, que quoiqu'il ait signé pour Mr. le Prince de Conty, après avoir signé la Délibération de nostre Compagnie (quoyqu'il ait ouvertement favorisé le Parti de ce Prince), et que, la veille de son départ ils sont allés le complimenter, [Girard estant] à la teste des Contistes, néanmoins on ne luy fait aucune affaire par rapport au Prince, mais uniquement par rapport à son ministère.

Le Conseil de la Ville envoya mercredi une députation à nostre Compagnie, par laquelle ces Messieurs demandent changement et élection d'un autre pasteur. Pparceque, disent-ils, Mr. Girard par ses derniers sermons, et en particulier celuy du jour de Pasques, a été plus en scandale que d'édification, en ne parlant que de choses politiques, en tombant dans des emportements indignes de la chaire et de la solennité du jour et que, nonobstant divers avertissements qu'on luy a donnez de ne plus porter des

affaire Frank

7

choses politiques en chaire, il n'a pas laissé de le faire, et par plusieurs autres raisons. Mr. Girard demanda de s'expliquer en présence du Conseil. Nous le luy accordasmes. Il y parut le jeudi matin. A l'issue du Conseil, les mesmes députez vinrent à nous et nous dirent qu'après avoir en-tendu Mr. Girard en Conseil, ils ne trouvoient pas qu'il eut rien dit qui les obligeoit à changer de résolution, qu'ainsi ils nus prioient de procéder à la nomination d'un autre pasteur.

Comme nous allions délibérer, il se fit une espèce d'émotion dans la Ville. Les parens de Mr. Girard avec les Consistes, au nombre de 50 ou 60, vinrent à la porte de notre conclave et de-mandèrent à entrer. Nous en laissasmes entrer 6 lesquels nous dirent qu'ils estoient là pour rendre à Mr. Girard le tesmoignage qui luy estoit deu; que Mr. Girard n'avoit presché que la justice et la paix, que jamais ils ne se détascheroient de luy. Ils nous menacèrent d'un schisme dans cette Eglise, et parlèrent avec beau-coup d'emportement. Je ne sçais mesme si leur dessein n'estoit point d'employer la violence, car ils estoient tous armez. Mais le bruit de leur at-troupement s'estant répandu dans le bas de la ville, un grand nombre de personnes montèrent au cloistre (où nus nous assemblons) pour nous défendre au cas où on nous fit quelque insulte. On doubla la garde voisi-ne. On nous dit qu'il y auroit plusieurs centaines de personnes contre ces cinquante ou soixante mutins. En effet, le cloistre estoit tout rempli de gens de toutes sortes de conditions. Les autres voyant cela se retirèrent. Cependant Mr. Girard nous déclara qu'il prétendoit qu'on assembla toute l'Eglise, et que la déclaration de Messieurs du Conseil ne suffisoit pas. Il protesta de la nullité de tout ce que nous ferions. Après avoir long tems délibéré, voicy à quoy nous conclusmes :

- 1) que l'Assemblée de toute l'Eglise, demandée par Mr. Girard estoit une voye nouvelle sujette à des inconvénients capables de causer du trouble dans cette conjoncture, et d'ailleurs que le Conseil de Ville ne souffriroit pas qu'on le dépouillast du droit qu'il a toujours eu jus-ques à présent d'agir seul dans ces sortes d'affaires qui concernent l'E -glise.
- 2) Que nous conseillerions à Mr.Girard de demander luy-mesme le changement [de poste]. Ceci pour son repos et l'édification de l'Egli-se. Nous luy avons donné un mois pour s' y disposer. Au bout de ce terme, nous nous rassemblerions pour terminer cette affaire.

Nous crusmes devoir prendre ce tempérament plustost que de passer outre à la déposition. Les uns trouvent nostre procédé sage et convenable à l'estat présent des affaires. Les autres nous taxent de mollesse. Ces der-niers sont en beaucoup plus grand nombre. Nous verrons ce que ce mois produira. Plusieurs crient que les parens se mettant en campagne, feront tant que le Conseil changera de résolution. Cela pourroit bien arriver, puisque non seulement les parens de l'accusé, mais des

Y,

personnes de haute considération s'intéressent pour luy et font des démarches qui vont à le sauver.

A l'égard des autres ministres qui ont signé, nous n'avons pas jugé à propos de traiter de leur affaire pour le présent. Il vaut mieux différer un peu le chastiment que d'exposer le pays à de nouvelles divisions, et de donner prétexte à un puissant voisin de se plaindre que l'on procède icy contre ceux qui ont demandé que justice fut faite à Mr. le Prince de Conty. Mr. de Matignon s'en va lundi. C'est un Seigneur qui a gagné le cœur de bien des gens. Notre Princesse s'en ira dans 18 jours, à ce qu'on dit. Je suis toujours avec une profonde vénération,

Monsieur et très honoré Père, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: J. F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 29 mai 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol.51 p 71 Inventaire: Satisfaction de Mr. Pellisari de retour de Neuchâtel. A la lecture des nouvelles résumées par Ostervald, Tronchin laisse libre cours à ses inspirations de donneur de conseils.- Il rapporte des *affaires* que des officiers du Duc de Savoye font au païs de Genève. Le mot d'ordre est, pour Genève comme pour Neuchâtel: courage (à tout souffrir pour la liberté et la religion), et prudence (quand le voisin est plus puissant que vous), sans oublier de s'en remettre à la Providence.- Le manuscrit du *tractatus*, envoyé à Amsterdam, portera nécessairement *du fruit*.

Monsieur et très honoré frère,

Je receus, l'un des jours de la semaine passée votre lettre du 6 mai, dont je vous remercie très humblement. Si vous estes satisfait de Mr.Pellisari, il ne l'est pas moins de vous. Il est revenu plein d'estime pour vostre mérite et a bien reconnu que ce que je luy en avois dit estoit con-forme à la vérité. Il ne regrette autre chose que de n'avoir pu converser plus souvent avec vous.

Vous m'avés fait beaucoup de plaisir de m'apprendre ce qui s'est passé à l'égard de Mr. Girard. C'est un homme, à ce que je vois, d'une conduite ex extraordinaire et bien surprenante pour un pasteur. Après la prudence que ces Messieurs, et Messieurs les pasteurs, ont fait paroistre, les estrangers ont sujet de croire que la Générale ne fera rien que bien à propos pour la conservation et la prospérité de l'Estat et de l'Eglise. Il est certain que le crime [de lèse-majesté?] est grand, et que la peine ne sçaurait aller trop loin. Mais il faut considérer comme vous remarqués, les circonstances où l'on se trouve. Si l'on ne craignoit rien du costé du plus puissant voisin, le changement d'Eglise [par Mr. Girard], et mesme quelque chose de plus, seroit édifiant et digne du corps de Mrs. les Pasteurs, pour marquer à tout le monde la fidélité qu'on doit garder

1

envers un souverain légitime et reconnu. Mais si l'on croit que ce voisin s'en tinst offensé, après ce qu'il témoigne désirer, il faut bien prendre garde à ne luy donner aucune prise pour faire sentir sa vengeance. Ce n'est pas qu'il n'y ait de la différence entre les ministres de l'Eglise et les politiques, parce que ce voisin ne s'est pas meslé de ce qu'on fait ni peut faire les premiers. Cependant, il faut penser à tout. C'est sans doute ce que vous ferrés avec discernement, selon vos lumières. Je prie Dieu qu'il conduise tellement les esprits, que leur résolution tourne au bien public, à la conservation de vostre liberté et de vostre Religion.

Vous conjecturés, à mon avis, suffisamment entre ci et le mois de juin, ce qui pourroit arriver d'un jugement conforme à la demande du Conseil de Ville, pour vous résoudre seurement. Quant aux autres pasteurs, je trouve vostre résolution de ne pas y toucher encore, très bonne, pour éviter les suites qu'on en peut craindre.

J'ay appris de Mr. Jallabert, avec bien du plaisir, que vous avez envoyé vostre manuscrit en Hollande. Je ne doute pas qu'il y soit fort estimé, et qu'il ne fasse beaucoup de fruits, comme je le souhaitte pour le bien des Eglises et vostre satisfaction.

Les officiers de Saoye, dans nostre voisinage, et quelques curés et gentilhommes, nous inquiètent et empiètent sur nos droits. Mais les lettres qu'on a receües de Turin nous font espérer que le Prince ne voudra pas se brouiller avec nous. Il a relasché ceux de nos citoyens recueillis en ses terres, qu'il avoit fait arrestés jusqu'à présent.

Et nostre Conseil se revest de vigueur, bien q'accompagné de prudence, contre ceux qui ont fait dire des Messes sur les terres appelées *du Chapitre* et de *St. Victor*. On a fait dire à un gentilhomme qu'il eut à fermer la chapelle qu'il avoit faite d'une chambre de sa maison, à peine d'estre traité de perturbateur du repos public.

Les petits ont bien de la peine à maintenir leurs droits contre de puissants voisins. Il faut joindre avec attention le courage et la prudence, pour ne pas perdre ses droits, éviter, autant qu'il est possible, de se faire des affaires avec ceux qui sont les plus forts.

Je vois tous les jours par la corruption qui règne dans le monde et dans l' Eglise, que l'unique appui des Eglises est la Providence favorable de Dieu. Vostre ville en est une preuve, puisqu'il s'y trouve des gens prêts à perdre leur liberté et leur religion pour quelques avantages qu'ils tirent présentement et pour satisfaire leurs passions, au lieu que l'on devroit estre...?... et résolus à tout faire et à tout souffrir pour les conserver.

Je prie Dieu qu'il fortifie vostre santé et qu'il vous donne une parfaite prospérité. Mon fils m'a prié de vous assurer de ses respects et de ses très humbles services. Il est tout pénétré d'estime et d'affection pour vous. Permettés-moy je vous supplie, de faire icy mes très humbles baisemains à Mr. Perrot, vostre collègue.

> Je suis inrviolablement, Monsieur et honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

# - Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 10 juin 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.71 Inventaire : l'affaire Girard est terminée. Il a été mis à pied, et trois candidats ont été présentés pour le remplacer : Ms. Lieu, Triboulet et Ostervald, (le seul qui renâcla!). Cette lettre résume une nouvelle fois les raisons professionnelles (et donc non politiques) de cette mise à pied.- Ostervald revient sur l'affaire de la servante enceint, comme si un doute estoit né en son esprit.

#### Monsieur et très honoré Père,

J'ay attendu le terme de nostre Assemblée Générale du mois de juin, qui fut mercredi dernier, pour répondre à la lettre que vous aviés la bonté de m'escrire le 23 may. L'affaire de Mr.Girard est terminée. La Compagnie ayant accordé au Conseil ce qu'il avoit demandé et osté Mr. Girard de cet -te Eglise. Nous avons examiné la chose avec toute l'application possible, pendant le mois passé, par rapport surtout à la conjoncture présente. Mais l'Eglise de Neufchastel ayant persévéré dans sa demande, nous n'avons peu nous dispenser de faire justice.

On nus a dit en vérité que Mr. le Prince de Conty et le Roy mesme trouneroient cela mauvais. Mais on a assuré, d'autre part, que le Roy ne se mesle en aucune façon de ce qui regarde les ministres [évangéliques]. on beana D'ailleurs il n'auroit aucun prétexte de s'en mesler, puisque Mr. Girard n'a point esté osté en cette Eglise, pour avoir esté dans le Parti de Mr. le Prince. Ce n'est point de quoy on l'a accusé, ny sur quoy on s'est fondé, autrement il auroit fallu procéder contre nos autres ministres qui ont signé. Le sujet de ce changement et des plaintes portées contre luy, c'est qu'il ne parle que de choses politiques. C'est qu'il est en scandale par ses comportements en chaire. C'est qu'il trouble la dévotion de l'Eglise dans le tems de communion, et afin qu'on ne dise pas que les choses politiques qu'il a preschées concernant Mr. Le Prince de Conty. L'Eglise et la Classe se fondent sur la conduite passée de Mr. Girard, sur ses récidives sur divers arrests comminatoires rendus contre luy: l'an 1694, 1695 et 1697, et particulièrement lors de sa suspension [provisoire], que s'il retomboit, on ne luy pardonneroit plus.

Après tout, Monsieur, une Compagnie Ecclésiastique ne peut se dispenser de pourvoir à l'édification de l'Eglise, quand elle est sommée de le fai -re, et quand elle voit un scandale général. A la réserve de quelques pa-

rens de Mr. Girard, et de quarante et cinquante partisans du Prince, on loua Dieu de ce qui a esté fait.

La Classe a ensuite procédé à remplacer la charge de Mr.Girard. Pour cet effet, elle a nommé trois personnes (selon l'ordre qui s'observe dans l'Eglise de Neufchastel en particulier) lesquels ont esté présentées au Conseil de la Ville. Ils prescheroont tous trois. Deux preschéront demain, et le troisième mercredi. Après quoy le conseil choisira celuy des trois qui luy agréera le plus. Les trois sont : Mr.Gelieu, Mr. Tribolet et moy. J'ay refusé cette nomination, je m'en suis défendu, mais la Compagnie m'a ordonné de suivre ma vocation. Par mon serment il a fallu obéir. On fait courir des bruits que Mr. le Prince reviendra, mais on n'y fait pas attention. Le Conseil de Ville est toujours ferme. Il l'est mesme plus que jamais. Les Contistes vouloient s'attrouper mercredi, comme ils firent il y a un mois, pour soutenir Mr. Girard. Mais le Conseil fit un arrest par lequel tous ceux qui s'attrouperont seront privez de la Bourgeoisie. Ce qui a fort étonné ces mutins.

Si certains bruits qui courent sont vrays, d'autres affaires circulent] bien plus terribles, contre Mr. Girard. Je n'ajoute pas foy à ces bruits, ne pouvant croire Mr. Girard capable du crime dont on l'accuse. Ce qu'il y a de seur, c'est qu'il y a une servante qui se dit enceinte de luy. Ce que je prens la liberté de vous dire, Monsieur, sous le secret, et je serois fasché de répandre une telle nouvelle, qui pourtant sera bientost publique. Comme la fille est en ce pays, on est étonné que l'accusé,qui n'ignore pas ce qui se dit, ne la fasse arrester, afin que son innocence paroisse. Dieu veuille remédier à tant de scandales qui se multiplient tous les jours. Je le prie Dieu Monsieur, qu'il vous conserve longuement, et je demeure

Monsieur et très honoré Père, Vvostre très humble et très obéissant serviteur Signée: J.F. Ostervald

avec un profond respect,

J'asseure, avec vostre permission, Monsieur vostre Fils de mes respects.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 16 juin 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.73. <u>Inventaire</u>. Félicitions pour la nomination d'Ostervald à la chaire du *Grand Temple*, en lieu et place du pasteur Girard, mis à pieds. Tronchin exhorte Ostervald à prendre soin de sa santé : le corps n'est qu'une machine, mais il n'en faut pas abuser, ne pas dé truire le fondement pour atteindre au sommet. Pour être déchargé, Tronchin conseille à Ostervald, d'appeler à Neuchâtel, comme pasteur et diacre, Mrs. Tribolet et Gélieu, aussi honestes et capables qu'ils sont. Monsieur et très honoré frère,

Je vous rens très humbles grâces de vostre lettre du 10 de ce mois. J'ay depuis appris, avec beaucoup de joye, l'élection que le Conseil de vostre ville a fait de vostre personne pour ministre de Neuchâtel. Ce n'est pas que je doutasse que les voix ne tombassent sur vous, vostre mérite étant aussi généralement reconnu qu'il est, mais je ne laisseroi pas d'estre sensible à vostre promotion, tant pour le désir que vous devés avoir de ce qu'on vous rende justice, que pour le bien que vostre Eglise en recevra. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rétablisse et qu'il fortifie vostre santé, et qu'il bénisse vostre ministère, comme il a fait jusqu'à présent. C'est à vous, Monsieur, à vous conserver et à ne pas vous épuiser par un excès de travail. La longueur de vostre vie est importante pour vostre Eglise, et jamais on ne doit détruire, sans une absolue nécessité, le fondement pour monter sur le sommet. Je veux dire la santé pour acquérir de l'honneur. Il faut se souvenir que les corps sont des machines qui ne se conservent qu'avec soin et en les maniant doucement. Je m'étend peut estre trop là-dessus, mais l'affection que j'ay pour vostre conservation m'y porte, ayant appris que vous travaillés à l'étude, et dans vostre charge, au delà des forces de vostre corps. Ce qu'il ne faut plus faire, de peur d'abré -ger une vie aussi précieuse que la vostre, tant à vostre famille qu'aux Eglises de Neufchastel et à vos amis.

Je seroi fort aise d'apprendre la conduite que tiendra à l'avenir celui qu'on a congédié. Un homme de nostre Compagnie nous a dit qu'on avoit escr de Neufchastel, que Mr. Girard est accusé par une servante de l'a-voir en grossée. On attend de voir ce qui en sera. J'espère, sur ce que vous dites, que le Roy ne se meslera pas de cette affaire.

Nous examinerons icy quatre proposans: Ms. Gaulaire, Romagnac, Gorb et Blanc. Nous reçeumes, il y a quelques mois, Mr. Butini, les pasteurs Bessonnet, et Calandrin. Le professeur Butini est un rare esprit pour les sciences et pour la prédication.

Je vous souhaitte une parfaite prospérité, et que vous appeliés Ms. Tribolet et Gélieu et pour nnistre et diacre dans vostre Eglise, comme on me fait espérer, étant aussi honnestes et aussi capables qu'ils sont.

> Je suis sans réserve, Monsieur, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 28 juin 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.79 Inventaire: Ostervald pressente sa nomination en lieu et place de Girard, comme une affaire où tout le mode s'est entendu pour lui forcer la main. Sauf les Contistes. Ces derniers sont persuadés qu'il a manoeuvré pour obtenir cette promotion.- La servante enceinte charge encore très lourdement Girard. L'ex-pasteur se défend en la dénigrant. Il faudra, avant de conclure, attendre le serment *sur le petit lit*, que toute fille enceinte doit prononcer, devant un représentant de la Justice, au moment d'accoucher (au moment des plus grandes douleurs!). L'opposition Girard/ Ostervald est doublée d'une animosité personnelle ce dont font foi des textes du fameux *Cahier/Journal (cf. Anne au ch. I d'Ostervald l'Européen)*.

#### Monsieur et très honoré Père,

Vous me donnés des nouvelles marques de vostre bonté par les voeux que vous faites en ma faveur, à l'occasion de ce qui s'est fait à mon égard depuis peu, et par les avis que vous avés la charité de me donner pour la conservation de ma santé. Après vous en avoir remercié très humblement, je prendroi la liberté de vous dire, Monsieur, que bien loin de rechercher cet employ, je l'ay toujours craint, tant à cause de ma santé, qu'à cause des engagements où cette charge met ceux qui l'embrassent, pour rien dire dans la circonstance et du tems où nous sommes. J'alléguois ces raisons en Classe quand on me nomma, et je refusoi les premiers suffrages. Mais la Classe, ayant examiné mes raisons, m'ordonna d'obéir et de suivre ma vocation. Lorsque je fus présenté avec Messieurs Gélieu et Tribolet à nostre Magistrat, je prioi, qu'on ne jeta pas les yeux sur moy. Cependant j'ay esté choisi, et dès là j'ay cru que je devois suivre la vocation qui m'estoit adressée. D'autant plus que, tant en Classe [que..?...], j'ay esté choisi unanimement ou peu s'en faut.

Tout cela n'empêche pas que Mr. Girard et ses gens ne publient que j'ay travaillé à me mettre en sa place. On a mesme publié des libelles et des vers très injurieux contre moy. Mais cela ne m'estome point, sachant surtout que ces gens qui parlent contre moy, ne font pas la dixième partie de l'Eglise.

L'accusation portée contre Mr. Girard contribue beaucoup à sa mauvaise humeur et à celle de ses adhérents. D'abord ce n'estoit qu'un bruit. Mais a -vant hier la fille parut en Consistoire où elle soutint son accusation. Elle déclara, en présence de Mr. Girard, qu'elle estoit enceinte de luy. Sur lesquelles accusations nous ne fisme autre chose que de suivre la coutume de nostre pays, qui est d'attendre le serment que fera la fille lorsqu'elle ac-couchera, puisqu'à présent elle n'est pas à croire. Mr. Girard demande à prouver que c'est une friponne, une larronnasse, et prétend qu'on ne doit faire aucun fond sur sa déclaration ni sur son serment. Outre qu'il y auroit beaucoup à dire sur les accusations qu'il intente contre elle, cela ne fait rien au fait dont il s'agit. Puisqu'elle peut estre menteuse, friponne et tout ce qu'on voudra, et estre pourtant enceinte de luy. Il crie à l'injustice. Ses parens ne manquent pas d'exciter une sédition et de faire violence à cette fille. Le jour où nous tinmes le Consistoire, cela alla si loin, qu'il fallut appeler le Magistrat.

Mr .Girard m'attaque en mon particulier, mesme en Consistoire. Il menaça de me faire rendre compte de ma conduite et de ma doctrine. Il me dit qu'il ne me reconnaissoit pas pasteur de cette Eglise, et qu'il me récuseroit désormais. Enfin, Monsieur, c'est une chose inconcevable jusqu'où va sa fureur, il s'en prit mesme à Mr. le Mayre de Neufchastel. On le laissa dire, et on ne jugea pas à propos de relever tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fit. Tout cecy donne un grand scandale par toute la Suisse, et il importe que la vérité vienne en évidence.

Nous sommes en train de perdre un très honneste homme. C'est Monsieur Chambrier, pasteur à St.Blaise. Cette mort fera une brèche considérable dans nostre corps. On a parlé de faire un troisième pasteur à Neuf-chastel. L'embarras est de trouver la pension. D'ailleurs la circonstance n'est pas trop propre, à cause de nos divisions. J'espère pourtant que le projet réussira.

Je suis toujours, avec beaucoup de zèle et de respect, Monsieur et très honoré Père, Vostre très humble et très reconnaissant serviteur Signée: J. F. Ostervald

Nous avons eu avis, Monsieur, que Mr. le Prince de Conty a parlé au Roy de Mr .Girard, et que nous pourrions bien avoir quelque assaut làdessus. Mais on ne craint pas beaucoup de ce costé là, surtout après l'accusation [d'immoralité] portée contre luy.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 4 juillet 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.81 <u>Inventaire</u>: Tronchin félicite Ostervald de sa promotion neuchâteloise. Il lui prodigue des conseils pour la suite de l'affaire Girard. Les déclarations de la jeune femme (soidisant enceinte de Girard) lui semblent louche.

Monsieur et très honoré frère,

Je vous remercie très humblement de vos nouvelles. Elles me donnent toujours un plaisir fort sensible, à cause de la part que je prens à vos intérests et à ceux de vostre ville.

Quoy que vous n'avés pas recherché la vocation qu'on vous a adressée, je ne doutois point que les voix ne tombassent sur vous, à cause de l'estime où vous estes et de la justice que l'on rend à vostre mérite. Je suis persuadé que l'homme qui s'en prend à vous ne sçauroit vous nuire, parce qu'il n'a pas de justes fondements, mais je suis en peine du succès qui regarde sa personne.

Vostre ville ne doit rien négliger pour faire connaître au Roy :

- 1. les causes de sa [[de Mr. Girard] destitution autres que l'attache qu'il a eu pour le parti qu'il a appuyé;
- 2° L'indépendance où vous este de vos Princes, quand il s'agit d'élire et d'établir ou de destituer vos ministres.

Il vous faut toujours procéder avec un très grand respect pour lus Autrement vous pourriés vous jetter dans un horrible embarras et capable d'engager de très fascheuses suites. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il vous inspire la prudence dans cette occasion et qu'il tourne l'esprit du Roy en vostre faveur.

1

Quant à l'accusation de la fille contre Mr. Grirard, il y a une circonstance qui nous fortifie, si el-le est véritable. C'est qu'on escrit qu'elle n'est grosse, à ce qu'on dit, que de six semaines. Ainsi elle en aurait parlé au bout de trois semaines après avoir creu estre grosse. Ce qui à peine peut estre connu par une fille si tost. D'où on infère qu'il y a une affectation particulière d'accuser un homme, avant de sçavoir seurement si elle est grosse ou non. On croit d'ailleurs que Mr. Girard et ses parens sont trop habiles pour n'avoir pas fait retirer cette fille, ou donner l'enfant à une autre, si l'accusation estoit véritable. Vous me ferez beaucoup de plaisir de m'apprendre les suites de cette affaire, à mesure qu'il y aura quelque chose de considérable.

Dans vostre mémoire pour le Roy, il faut bien marquer et insinuer les privilèges des diverses villes, pour faire voir qu'un souverain n'a aucun pouvoir à certains égards, et establir clairement et fortement les vostres dans ce fait.

Nos quatre proposans, dont je vous ay parlé, furent reçus au saint ministè -tère dans nostre Compagnie, mercredi dernier.- Nous ne sommes pas encore seurs de retirer la moisson prochaine qui est enclavée dans la Savoye. On attend réponse aux lettres qu'on a escrites aux ministres du Duc de Turin.

Je prie Dieu qu'il vous donne une parfaite santé et prospérité, et suis sans réserve,

Monsieur et très honoré frère, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

Mon fils m'a prié, comme il fait toujours quand il sçait que je vous écris, de vous assurer fortement de ses respects. Mon fils, l'Avocat, est à Paris présentement. Il y est allé pour quelques affaires.

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 12 juillet 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.83 Inventaire. Ostervald résume la déclaration (concernant le cas Girard) que la Compagnie des Pasteurs fit parvenir au Gouverneur de Neuchâtel. Il résume aussi le texte que le Conseil de Ville a *envoyé en France*. Il ajoute deux mots sur l'intervention de l'Ambassadeur de France (à laquelle il n'attache manifestement peu d'importance). Enfin il demande un avis juridique à Tronchin, au cas où toutes les démanches en cours finiraient dans une impasse. Il termine par l'histoire rocambolesque de la jeune femme enceinte Après son évasion, elle se retrouve à Pontarlier, où elle fut confrontée à Girard. Celui-ci proclame, à qui veut l'entendre, qu'il a ramené de Pontarlier des actes qui l'innocentent.

# Monsieur et très honoré Père,

Je receus vostre lettre du 4 de ce mois, le lendemain de nostre assemblée. J'eus bien de la joye de voir que vos pensées s'accordent avec ...?...de la part de son Altesse, que Mr. Girard fut rétabli. Nous avons donné nostre réponse par escrit. Elle est très respectueuse, mais en mesme tems nous y faisons paroistre une résolution ferme à maintenir nos ordres, et à ne point revenir de nostre jugement. D'abord nous exposons le sujet pour lequel Mr. Girard a esté destitué. C'est uniquement pour des fautes commises dans sa charge, et ensuite des plaintes de l'Eglise de Neufchastel. Le tout suivant l'ordre et la pratique usitée parmi nous. Ensuite nous disons qu'il y a plus de douze ans que l'on a fait de pareilles plaintes contre cet homme, comme il ressort par divers arrests rendus, tant en Classe qu'en Conseil. Ainsi il a esté averti, sommé, menacé, et même suspendu l'année 1695.On luy a dit à diverses fois, que s'il ne se contenoit pas dans les bor rnes de sa vocation, on procèderoit à toute rigueur contre luy. Nous ajoutons que cette affaire est consommée et que l'on ne pourroit le restablir sans blesser la conscience, scandaliser l'Eglise, introduire le trou-ble et renverser totalement la discipline ecclésiastique. A la fin nous di -sons qu'il y a un obstacle invincible au rétablissement de Mr. Girard, puis qu'il ne peut faire aucune fonction sacrée, jusqu'à ce qu'il se soit purgé de l'accusation d'adultère intentée contre luy publiquement. Nous prions Mr. le Gouverneur que nous puissions jouir de l'exercice libre de nostre religion et de nostre discipline. Cette réponse de la Classe a esté envoyée à la Cour. Le jeudi qui fut le jour où le Conseil s'assembla pour le mesme sujet. Il fit aussi une déclaration par escrit, à peu près de la mesme nature, si ce n'est plus ample. Le Conseil y ci -te les dates des arrests rendus contre Mr. Girard, depuis l'an 1686. Il fait le portrait de cet homme d'une manière fort naturelle. Il y établit les droits de l'Eglise dans ces sortes de cas, et monstre que nos Princes ne se sont jamais meslés de ce qui regarde le spirituel. Il parle de l'union qu'il y a entre toutes les Eglises Evangliques de Suisse, et dit que l'on ne pourroit tenter le rétablissement de Mr. Girard sans exciter de grands troubles. Enfin le Conseil proteste de la résolution où il est d'exposer tout

pour la conservation de la Religion et des libertés spirituelles. Cette déclaration a aussi esté envoyée en France.

Mr. l'Ambassadeur a escrit à la Seigneurie pour faire remettre Mr. Girard dans son Eglise, mais le Gouverneur a répondu qu'il n'entroit point dans ces sortes de choses, ny n'avoit le droit d'y entrer. La lettre de l'Ambassadeur n'est pas bien forte. On conjecture de là, que cela ne sera pas poussé plus loin. Quoyqu'il en soit, on est icy résolu à tenir ferme et à périr, plus tost que de permettre que nostre homme soit rétabli par une telle voye. Il [Girard] se récrie fort sur ce que la Classe ne veut pas qu'il exerce les fonctions de sa charge, jusqu'à ce qu'il soit justifié. Mais c'est l'ordre de la discipline. Il doit rendre grâces à ceux qui s'intéressent pour luy, et aux égards que l'on a pour des Puissances formidables. Sans cela nous l' aurions déposé du ministère, parce qu'il a contrevenu à son serment en re -cherchant sa vocation par une autre voye que par celle de la Compagnie et en protestant publiquement de la nullité de tout ce qu'elle a fait. Il y a tant d'autres charges contre luy, qu'il y auroit de quoy luy faire honteusement son procès. Mais la prudence demande que l'on dissimule.<sup>2</sup>

Au reste Monsieur, la fille qui l'accuse ne se dit pas grosse de six semaines, mais de quatre mois et demi, et ceux qui l'ont entendue en pésence de l'accusé, ne peuvent s'empescher d'avoir de vilains soupçons.

On avoit arresté en Consistoire, à la requeste de Mr. Girard, qu'elle seroit visitée, mais elle s'évada dans la nuit du 7 au 8 de ce mois. Mr. Girard publie que la Seigneurie l'a fait évader, parce qu'elle n'auroit peu soutenir son accusation. D'autres croient que sa fuite venoit d'ailleurs. Et qu'elle a esté gagnée par promesses ou par menaces. On fait des perquisitions exactes, et on ne négligera rien pour découvrir la vérité. Cependant, Monsieur, nous croyons que si cet-te fille ne se retrouve pas, on doit attendre jusqu'au tems où elle doit accoucher, pour voir si elle ne donnnera pas l'enfant à Mr. Girard. Si après cela on n'en a point de nouvelles, Mr. Girard doit se purger par serment, et jurer qu'il n'a jamais eu sa compagnie. A moins de cela nous ne voyons pas qu'on puisse le laisser exercer le Ministère.

Faites-moy la grâce, Monsieur, de me dire vostre pensée sur ce dernier cas, et de croire que je suis, avec une profonde soumission,

Monsieur et très honoré Père, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: J. F. Ostervald

Je vous envoye, Monsieur; une lettre qui m'a esté adressée de Londres, pour vous la faire tenir. Depuis ma lettre escrite, j'ay appris Monsieur,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir à chapitre *Miettes philosophiques* dans *Ostervald l'Européen* l'usage de ce terme au siècle des Lumières et chez Ostervald.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce qui serévéla être la vérité. Et de plus avorter.

que Mr.Girard, estant de retour de Pontarlier, où la fille est détenue, se vante d'avoir en main des actes qui le justifient. Je n'ay encore vu personne qui ait leu ces papiers. Bien des gens doutent que la chose soit telle qu'il les dit.

# - Lettre de L. Tronchin à J. F Ostervald, du 18 juillet 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.86 <u>Inventaire</u>: Tronchin remercie pour les deux lettres reçues de Londres, et de Neuchâtel. Répondant à l'invitation d'Ostervald, il propose une autre solution à l'affaire Girard., plus pastorale que juridique. On peut penser qu'elle fut adoptée, car quelques années plus tard, Girard sera, à sa demande, pensionné très officiellement par l'Eglise neuchâteloise. - En fin de lettre, Tronchin revient sur les démêlés des Genevois àvec les curés et les officiers du Duc de Turin, au sujet de l'enclave qu'ils cultivent en terre savoyarde.

Monsieur et très honoré frère,

Je vous rends très humbles grâces de la lettre de Londres que vous aveés eu la bonté de m'envoyer. Elle est de Melle Chamier qui se loue extrêmement de vostre charité.

Je vous suis encore très obligé de l'information que vous me donnés de ce qui se passe touchant Mr. Girard. Je vois avec plaisir que vous remarqués que les remontrances de vostre conseils et de vostre Générale sont respectueuses. C'est un point essentiel pour ne donner point prise à celui dont l'idole est la gloire. Si vous avés l'occasion de faire une nouvelle apologie de vostre refus de le rétablir, il me semble que l'on pourroit y insérer que nostre Religion, qui ne se règle que par la Parole de Dieu, ne vous permet pas de le rétablir, parce qu'elle exige que le pasteur soit irréprochable et propre à corriger et veut qu'il soit à son troupeau un modèle de vertu, de quoy Mr. Girard estant tout à fait éloigné, vous ne sçauriés le rétablir sans blesser vostre conscience. C'est à mon avis un fondement très juste, et qui fera honneur à nostre religion. Surtout il paroistra équitable après qu'on l'a averti si souvent et toléré si longtemps pour le corriger, sans qu'il se soit amendé. Quant à l'évasion de la fille, elle est facheu -se. Mais s'il s'en glorifie, vous pouvez aussi crier contre l'adresse de ceux qui l'ont fait évader dans cette ville. On l'auroit mise sous seure garde la première fois qu'elle l'accusa, soit pour le convaincre sil estoit coupable, soit pour la punir si c'estoit une calomnie. En ce cas qu'elle ne paroisse plus pour soutenir son accusation. Je libérerois Mr. Girard, sans lui faire prester serment. Ce n'est que faire offenser Dieu, quand la coutume n'y oblige pas. Un homme qui est capable de commettre un adultère à l'âge où il est, ne manqueroit pas de jurer, msme à faux, pour se tirer d'affaire. Il vaut mieux le laissemutrement et simplement au jugement de Dieu. Cela n'empescheroit pas que s'il y a de violents jugements contre

luy, on deust déttourner prudemment les Eglises de demander son ministère, mais on n'aura pas droit de s'y opposer ouvertement. Quant à Neufchastel, son autre conduite l'en doit éloigner pour toujours.

Le Conseil de cette ville [Genève] a envoyé à Chambéri/nostre Procureur Général pour faire délivrer un Mr. Papet et sa femme que l'on a emmenés prisonniers à Chambéri, sans aucun juste fondement, et pour se plaindre de diverses vexations que les curés et les officiers du Duc de Savoye, qui sont dans nostre voisinage, nous font. On attend de voir le succès de la négociation.

Je prie Dieu qu'il vous conserve en santé, et qu'il vous donne une parfaite prospérité, et qu'il maintienne et conserve à vostre estat et vostre Eglise une entière liberté.

> Je suis sans réserve, Monsieur et très honoré frère, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du premier août 1699 Original autographe è BPU Genève - Archives Tronchin vol.51 p.88 Inventaire. Toujours hautement effrayé par la formidable puissance de Louis XIV, Tronchin empile les conseils, quitte à se répéter. L'accusation d'adultère semble abandonnée. Neuchâtel doit s'en tenir à ce qui s'est passé avant, c'est-à-dire aux rappels à l'ordre de D. Girard d'arrester ses prédications dites politiques.

Monsieur et très honoré frère,

Je suis en grande peine de l'embarras où vous estes au sujet de Mr. Girard, et j'ay en particulier de l'inquiétude pour vostre santé, quand je me représente vos occupations et les soins que vous pouvés avoir pour vous desmesler d'une affaire où vostre liberté et vostre religion sont si fort intéressées, et dans laquelle on vous témoigne que l'on vous en veut énormément. Je vous prie, Monsieur, de vous résoudre à l'avance à ne vous chagriner point, de ménager vostre santé, de ne travailler pas trop, et de conserver vostre esprit dans la tranquillité. Je suis persuadé que quelque cet homme puisse dire, vous n'en souffrirés rien, et que vostre bonne conduite vous mettra au-dessus de sa vengeance. Il y a bien plus à craindre pour vostre ville, si on n'emploie tout ce qu'on a de prudence pour se tirer du péril où un homme tasche de vous jetter. Il faut toujours prendre garde, qu'il recourt à la protection d'un souverain qui veut main tenir sa gloire à quel prix que ce soit, et qu'il a des forces redoutables en main, de sorte qu'il faut éviter son indignation, tant par des manières très respectueuses et des discours qui le flattent, que par des bonnes et claires informations, et lui faire toujours croire que, voyant la justice de vostre cause, vous vous assurés sur son équité, qu'il regardera le refus du rétablissement de cet homme, non pas comme un défaut de déférence à ses

désirs, mais comme un effet de vostre vertu, qui ne vous permet pas, après toutes les fautes qu'il a faites, de le rétablir. Et [enfin], quoy qu'il fasse dire ou faire, il ne faut manquer de parler et d'agir envers luy avec un très profond respect. Il vous faut toujours vous souvenir de la disproportion des forces de vos alliés et des siennes, et ne l'irriter jamais. L'accusation d'adultère qui avoit esté confirmée dans les terres de la Fran -che Comté me faisoit tout à fait espérer que la Classe pourrroit résister sans rien craindre. Mais la rétractation de ...?.. que la personne dit l'avoir subordonnée, justifie l'homme, parce qu'elle s'est rendue, par cette vria- l'a han tion indigne de foy. Il n'y a plus de lieu à refuser sur cela. Il n'y a donc plus que la conduite précédente sur laquelle il faut insister prudemment. Le but que vous devés avoir est la conservation de vostre religion et de vosstre liberté. Pour l'obtenir, vous devés prendre les voyes les plus propres à gagner l'esprit de ce souverain. [Par] des remontrances très honnestes de vostre droit, ou envoyées à l'Ambassadeur, ou à des gens en Cour (qui aident par leur discours à les faire approuver par le gouverneur), ou portées en Cour par deux personnes de vostre Ville (bien faites et qui parlent bien), afin de luy donner un prétexte d'abandonner cette affaire, sur la satisfaction qu'on lui aura donnée, par un grand respect, et par une claire information.

J'ay trop peu de connaissances du fond de vos affaires et des intrigues du monde pour oser donner aucun conseil de rétablir ou de ne pas rétablir l'homme dont il est question. Il y a de terribles inconvénients à craindre des deux costés. Mais si, après que vous aurés fait ce que la prudence la plus parfaite vous pourra suggérer, pour obtenir qu'il consente à laisser cette affaire à la décision de ceux du pays. Il vouloit, par un principe de gloire absolue, qu'on le rétablisse, c'est à vos Messieurs les Politiques et les Ecclésiastiques, à bien considérer s'il vaut mieux relascher de leurs droits en cette occasion, que de s'exposer à la colère d'un aussi formidable souverain. L'un ou l'autre a des suites extrêmement dangereuses. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il détermine tous les corps à ce qui sera le plus avantageux pour le bien de l'Estat et de l'Eglise, et qu'il bénisse vostre conduite. Je vous supplie de faire part de cette lettre à Mr. Perrot, vostre collègue. Je le salue très humblement, et suis,

Monsieur et très honoré frère, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: Tronchin

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 5 août 1699 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.90 Inventaire: Neuchâtel se dote d'un troisième pasteur. Ostervald en indique les charges essentielles et leur rétribution. La lettre traite de la suite de l'affaire Girard. Le nouvea veau résumé de ses fautes se fait plus lourd aux plans moral et spirituel. On vient de découvrir que quelqu'un bloque l'accès au Roy des plaidoyers neuchâtelois. Le Roy menace à nouveau d'investir Neuchâtel pour rétablir Girard, et, qui sait ? de réintroduire la Messe. De quoy réveiller les cauchemars de L. Tronchin.

Monsieur et très honoré Père,

Je répons aux deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire, du 18 juillet et du premier août. Et d'abord, je vous remercie très humblement de l'intérest que vous prenés à ma santé. Je vois par là jusqu'où va vostre affection pour moy. Il est vray que je suis beaucoup occupé. Car outre ma charge, j'ay les affaires de nostre Compagnie, qui roulent presque toutes sur moy. Mais j'espère que cela ne durera pas. Je suis mesme sur le point d'estre soulagé, puisque Mr .Perrot et moy aurons un collègue, par le moyen de l'establissement d'un troisième pasteur dans cette Eglise.

Le Conseil envoya mercredi dernier demander cet establissement à nostre Compagnie. Celle-ci nomma ce soir mesme trois personnes, sçavoir : Ms. Gelieu, Tribolet et Deschereny. Ce dernier qui n'a pas esté ouï comme les deux premiers, preschera demain matin et lundi. Le Conseil choisira l'un de ces trois Messieurs. Nostre Compagnie a aussi éléu un diacre, sçavoir Mr. Choupard, pasteur à Lignières. Il sera déchargé du sermon du mardi (que je faisois quand j'estois dans cet employ), et il ne fera que les catéchismes. Le Conseil a fait un bon gage pour le diacre, afin d'attirer d'honnestes gens. Il aura la moitié moins de sermons à faire que moy. Son gage consiste en 4 muids de froment, autant de vin, et 124 pistoles. Les gages des trois pasteurs ont esté fixés de cette manière : ils auront chacun 7 muids de froment, 7 muids de vin, 20 muids d'avoine et 300 francs d'argent. Au reste nous avons partagé les actions en sorte que le semainier ne les fait pas toutes dans une semaine. Il preschera le dimanche, le mercredi et le vendredi, et dans la semaine suivante : le dimanche au soir, le mardi et le samedi. En suite de quoy il aura un di manche et une semaine libres. Ma charge est encore bien pénible. Nous ne sommes pas autant soulagez que nous espérions de l'estre.

L'affaire de Mr. Girard devient tous les jours plus fascheuse. Je sçay, Monsieur, que vous avez vu ce qui s'est passé en Bourgogne. Au sujet de la fille qui l'accuse du moins. Mr le Chancelier Petitpierre m'en a assuré : cette fille ne s'est pas retrouvée en Bourgogne. Il est vray que l'on remarque des variations dans ses dépositions, mais elle est toujours ferme sur le fait principal, et elle soutient toujours qu'elle est enceinte de Mr. Girard. Cependant on est prévenu à la Cour, que c'est icy une affaire qu' on luy suscite sans fondement. Nous avons eu des lettres qui marquent que le Roy veut absolument que Mr. Girard soit rétabli. Madame a escrit

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ostervald était chargé, en plus de ses tâches pastorales, du secrétariat de la Vénérable Classe.

sur ce sujet une lettre très forte à Mr. le Gouverneur. Elle dit que Mr. de Torcy, il y eut hier huict jours, est venu de la part du Roy pour luy dire, qu'elle eut à faire restatablir cet homme. Sur ce; elle répondit que cela ne dépendoit pas d'elle, ce Ministre luy dit que si elle manquait d'autorité, le Roy mettroit un Gouverneur à Neufchastel et luy donneroit ses troupes pour nous ranger. La pauvre Princesse eut beau représenter, mesme avec des larmes, que les corps de ce pays ne veulent pas ce rétablissement. Mr. Torcy persista toujours. Nous avons sçeu d'ailleurs que le Roy n'est pas informé et qu'on a empesché que les mémoires, envoyez de ce pays, ne sont pas parvenus jusqu'à sa Majesté. Tout cecy nous met dans un grand embarras.

La Classe escrivit, avant hier, une lettre à S.A.S. par laquelle nous faisons voir que la conscience ne nous permet pas de rétablir Mr.Girard. Nous insistons principalement sur cette considération, que, dans toutes les religions et dans toutes les sociétez chrétiennes, on voit que les gens dont la vie est scandaleuse ne peuvent, sans sacrilège, exercer les fonctions ecclésiastiques. Nous disons que la vie de Mr.Girard n'est nullement édifiante. Qu'il a prévariqué dans sa charge, qu'il est dans l'interdiction, vû l'accusation d'adultère, et que d'ailleurs, il a violé son serment, qu'il a presté à la réception au Ministère. Mais de quoy servent les raisons si elles ne parviennent pas aux oreilles du Roy? Cela nous a fait prendre la résolution de communiquer cecy aux cantons évangé- liques. Ms. Perrot et Tribolet vont partir à cet effet lundi à Berne, et Messieurs Chambrier, Banderet et de Montmollin, Maistre des clefs, se joindront à eux de la part de la Ville. On croit que si les cantons supplient S. M. de considérer ce qu'ils lui représenteront dans une lettre, le Roy changera d'avis. Tant qu'estant informé au vray de l'estat des choses, on n'a rien fait contre le respect qui luy est deu, qu'il défera quelque chose à l'intercession des Cantons.

La ville escrit aujourd'hui une bonne lettre à Mr. l'Ambassadeur. Elle est très forte. On ne croit pas que ce Ministre puisse y résister. Mais elle est respectueuse et pleine d'égards pour le Roy, autant qu'elle est forte.

Je ne sçaurois vous dire, Monsieur, jusqu'où va l'horreur qu'on a icy pour Mr. G. Il est en exécration à nostre Compagnie, et avec raison, puisque pour son intérest il hasarde à faire périr sa patrie, et donne de mortelles atteintes à la religion. Il s'est vanté qu'il seroit rétabli, ou que tout périroit. Il a dit, en nostre présence, qu'il trouveroit de la protection vers les Puissances. Il produit une lettre que Mr. de Mareicke, capitaine des gardes de Mr. le Prince de Conty lui escrit, en réponse de celles que Mr.G. luy avoit escrites. Il l'asseure qu'en conséquence de ces lettres, ce Prince a parlé au Roy, et que l'on prendra des résolutions violentes. Tout cela prouve que c'est luy qui nous attire tous ces maux.

Nostre Compagnie est décidée de ne le point restablir, et de tout souffrir, si la volonté de Dieu est de nous chastier par le moyen de cet homme. Nous croyons qu'il est autant de nostre devoir [de] ne pas rétablir un homme prévenu d'adultère et coupable de plusieurs fautes considérables et dd'un parjure manifeste, qu'il le seroit de restablir la Messe. Ou qu'il est seur que, si on vient à bout de l'establir, on n'en demeurera pas là, nous en avons de bons avis. Cecy est de plus de conséquence qu'on ne croit. Cependant nostre fermeté sera accompagnée de tout le respect et de toute la prudence possibles. Le Conseil de Ville n'est pas moins résolu que nous

Je suis toujours, avec un profond respect, Monsieur et très honoré Père, Vostre très humble et très obéissant serviteur Signée: J. F. Ostervald

- Lettre de Tronchin à J. F. Ostervald, du 29 août 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.... Inventaire: Tronchin s'inquiète: du sort du ministre Girard, de la suite des décisions d'Aarau, des réactions de la Cour de Versailles, et, en P.S., de la servante qui se disait enceinte de D.Girard. Il remercie encore pour une lettre de Mlle Chamier, mère. Entre deux, il félicite Ostervald pour la lettre, toute en politesses, à l'Ambassadeur de France, et souhaite qu'Ostervald soit encore miieux déchargé.

## Monsieur et très honoré frère,

Je ne sçaurois assez vous remercier de la peine que vous avés prise de m'informer au long de ce qui se passe à l'égard de Mr. Girard. Vous continuerés à me faire un très grand plaisir, si vous avés la bonté de m'apprendre ce qui s'est fait dans l'envoy de ces Messieurs les Politiques et les Ecclésiastiques à Berne, et depuis à Aarau.

Il ne faut pas douter que l'homme qui en est le sujet ne soit regardé dans tous les estats protestants, comme un homme sans honneur et sans piété. Plusieurs païens, qui ont mieux aimés souffrir des injustices, que de nuire à leur patrie, luy feroyent son procès. Il est particulièrement inexcusable de mépriser si fort les intérests de la religion, quoy qu'il en soit minis-tre, qu'il veuille bien risquer de la voire détruite par des idolâtres, plus tost que de changer d'Eglise. Je ne sçais en quel estat il aura la conscience dans son lit de mort, quand elle lui représentera (s'il n'a pas ..?... le dessus) l'énormité de sa passion. Mais quelque tort qu'il ait, il faut toujours prendre garde à n'agir que pour le bien public.

J'ay bien de la joye de voir que vos lettres à Mr. l'Ambassadeur sont plei -nes de respect pour le Roy et pour luy. Il faut agir sur ce pied-là et de la mesme manière, quelque procédure que l'on puisse tenir contre vous.

On attend avec impatience le succès de cette affaire à la Cour de France. Si vous pouvés demeurer les maistres du champ de bataille de son consentement, vous aurés fait un grand coup. Et si cette cour vouloit pousser les choses à l'extrémité, vous la verrés venir et examinerés, s'il vaut mieux périr, pour une affaire de cette nature, que de céder au tems.

J'aurois souhaité, pour la conservation de vostre santé qu'on eust encore diminué le nombre des actions que vous avés à faire. Nos pasteurs sont icy plus soulagés par rapport aux prédications depuis trois ou quatre [par] ans. Vous pourrés peut estre en faire retrancher encore quelques unes, dans quelques années.

Je vous rends de très humbles actions de grâce de la lettre que vous m' envoyastes, il y a quelques semaines. Elle est de Melle Chamier, mère de nosre ami.

Nos envoyés verront les vostres demain à Aarau.

Le Duc de Savoye souffre toujours qu'on nous moleste. On détient à Chambéri, Mr. Laurent Chastelain de ...?... et de St. Victor. Le duc n'a pas encore donné ordre de le relâcher, quoy qu'il ait veu nos réponses, sur les quelles il ne peut trouver de prise. Nous connoissons trop bien la disproprtion qu'il y a entre nos forces et celles de ce Prince pour rien faire contre ses droicts au-delà des nostres. Mais les gros poissons veulent toujours dévorer les petits.

Je vous prie de faire mes très humbles baisemains à Mr. Perrot, vostre Collègue, et de croire que je suis inviolablement, avec tout le zèle possible,

Monsieur et très honoré frère, Vostre très humble et très obéissant serviteur. Signé: Tronchin

Mon fils, l'Auditeur, vous assure de ses respects et de ses très humbles services.

Je souhaiterois bien de sçavoir ce que fait et ce que dit la fille qui accuse Mr. Girard, depuis les derniers avis que vous m'en avés donnez.